Quatrième Année. — N° 1390 CINQ CENTIMES Vendredi 2 Décembre 1898.

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français ! Journal Populaire, Républicain Catholique *Christ et Liberté !*

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements...	24 fr	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence F. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL.

A PARIS : A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

LA JOURNÉE

Le Sénat a discuté une proposition de réforme de la procédure des conseils de guerre. Le projet a été renvoyé à la commission.

On confirme que c'est bien la terrible peste des Indes qui sévit à Madagascar.

Elle serait également à Suez. Que deviennent les assurances optimistes des docteurs et les cordons sanitaires ?

Certains organes, à opinions hardies, prétendent que le kaiser Guillaume II se préoccuperait de provoquer un rapprochement avec la France. -- Est-ce en permettant au Schwartzkoppen d'écrire sur l'affaire Dreyfus qui nous regarde seuls ?

La querelle austro-allemande n'est considérée par la presse des pays intéressés que comme une petite brouille de famille désagréable, mais sans conséquences.

On dit que des négociations actives vont s'engager entre la France et l'Angleterre pour la délimitation des territoires du Bahr el Ghazal.

NOTES POLITIQUES

Le gros événement de ces jours derniers, c'est l'intervention patente, avouée, audacieuse de M. Poincaré et de M. Barthou en faveur de M. Picquart, c'est-à-dire dans le sens de l'agitation dont souffre, depuis trop longtemps, ce pays.

Ils ont été battus sans doute : il ne faut pas pour cela les croire découragés : ils sont de trop malins routiers du parlementarisme pour n'avoir pas su se ménager quelque échappatoire.

⁂

Mais il nous convient de bien indiquer, pour notre part, le sens que nous attribuons à leur attitude, et les conséquences qu'elle doit avoir sur nos rapports avec eux.

MM. Poincaré et Barthou *étaient* les chefs incontestés des républicains progressistes ; jeunes tous deux, ambitieux, point compromis dans les tripotages et les intrigues d'autrefois, ils pouvaient devenir les dirigeants d'un groupe dans lequel seraient entrés les hommes nouveaux et qui ferait une politique nouvelle, d'apaisement et de réformes.

Ils ont préféré suivre l'ornière banale, affirmer leur solidarité avec les débris de l'ancien opportunisme — avec les Rouvier, et les Ribot. Ils ont manifesté — un peu trop haut — leur opinion, contraire à celle de la majorité des adhérents de leur parti, et à celle de la majorité des citoyens.

Malgré les efforts qu'ils vont essayer de faire pour se reprendre, ce sont deux hommes finis, avec lesquels nous ne devons plus compter.

⁂

Mais voyez comme cette « affaire » a su désorganiser tous les partis, troubler les classifications politiques, donner aux combinaisons une nouvelle apparence ! La concentration, jadis, se faisait contre nous ; aujourd'hui, ne semble-t-il pas qu'elle nous sauve ?

Le ferme bon sens de M. Dupuy — car je ne veux pas croire aux mauvais bruits que l'on fait courir — nous est un sûr garant qu'il demeurera le défenseur de la légalité, contre tous les ennemis qui la menacent et la pourraient menacer, contre les « boulangistes » exaspérés par les attaques dreyfusardes, et contre les anarchistes intellectuels dont l'orgueilleux individualisme peut devenir très vite un péril.

⁂

Sans compter que le maintien aux affaires de M. Dupuy nous sauve de combinaisons un peu bien singulières.

On demandait hier à M. Poincaré :

Pourquoi n'avez-vous pas parlé plus tôt !

Et à M. Barthou : Que n'avez-vous émis ces opinions quand vous étiez ministre ?

Ils auraient pu répondre que pour eux l'essentiel est de retourner au pouvoir, par tous les moyens, Dreyfus ! Picquart ! Ils s'en moquent bien. Ce qui leur importe, c'est de constituer ce ministère Constans Barthou-Poincaré qui ferait sa revision et mettrait à la présidence M. Waldeck-Rousseau, en place de Félix Faure — trop cocardier vraiment, contre lequel une nouvelle campagne est imminente.

⁂

Que ces intrigues sont viles, et qu'elles avilissent tous ces hommes, Waldeck, Barthou, Poincaré, qui sont pourtant intelligents !

Le pays ne comprend rien à ces finasseries ; il ne peut se passionner pour ou contre les ambitions rivales de quelques politiciens. Mais il voudrait un peu de calme, et, chez ceux qui gouvernent, plus de souci de ses intérêts.

⁂

Dreyfus ? La vérité et la justice ? Picquart ? L'état-major ? Ah ! nous en avons plein les oreilles ! Mais, franchement, est-ce là tout ce qui doit préoccuper un grand pays ? Eh ! prenez-le, votre Dreyfus, si vous y tenez tant ; proclamez-le innocent, si cela vous plaît, nous en penserons d'ailleurs ce que nous voudrons. Mais laissez-nous la paix !

Pendant que vous avez mis cette affaire en tête à nos gouvernants, les Anglais nous ont fait reculer à Fashoda, le partage de la Chine s'est préparé à notre désavantage, et nous sommes devenus la risée de l'Europe.

Et voici ce traité franco-italien, dont nous ne comprenions pas l'urgence, qui semble bien conclu contre nos intérêts ; — il est certain qu'il nous serait plus profitable que la Chambre l'étudiât, sérieusement, plutôt que de se mêler de dicter des arrêts à la justice, même militaire.

⁂

Et enfin si nous considérons :

1) Que jamais pareil mouvement n'aurait été tenté en faveur d'un prolétaire, même innocent ;

2) Que les Millerand, Barthou, Jaurès, Poincaré, Ranc, Sébastien Faure et Pressensé — sans compter Joseph Reinach — sont des bourgeois, autant les socialistes que les modérés ;

3) Que l'on s'efforce de pousser de nouveau le peuple contre le catholicisme ;

4) Que l'on nous chante plus haut que jamais le grand air de « la défense des institutions républicaines, » il faut conclure :

Que dans cette affaire il n'est question ni de justice, ni de vérité, ni de droit, — mais de situations à maintenir et de rancunes à satisfaire.

⁂

Les robins — magistrats ou professeurs — triomphent bruyamment de la honte qui couvre leur vieil ennemi, le militaire.

Les sectaires profitent de la circonstance pour crier de nouveau : Sus aux jésuites !

Mais l'on oublie, au milieu de ce tohu-bohu, les réformes nécessaires, indispensables, urgentes, que le peuple attend. Les bourgeois, en possession du gouvernement, des places, des honneurs, des mandats représentatifs, trouvent que tout est pour le mieux. Et une fois de plus ils veulent détourner l'ardeur généreuse du peuple, la « canaliser » dans l'anticléricalisme, ou le dreyfusisme, ou quelque autre « balançoire » de même espèce.

Cela pouvait avoir quelque succès, autrefois. Aujourd'hui, grâce au ciel ! le peuple de France est un peu plus éclairé que jadis sur le désintéressement et la bonne foi de ces farceurs.

Et il demande qu'après s'être tant occupés de Dreyfus et de Picquart, ses représentants songent un peu plus à ses propres affaires.

Il n'est vraiment pas très exigeant. Aussi ferait-on bien d'essayer de le satisfaire...

PHILÉAS.

Prêtres, Journalistes, Persécutés !

Dans la lettre qu'il vient d'adresser au ministre général des Franciscains, Léon XIII renouvelle le conseil qu'il a donné aux prêtres de « se mêler au peuple ».

Il s'était « mêlé au peuple », ce vaillant prêtre, don Albertario, qui dirigeait à Milan le journal catholique et démocrate l'*Osservatore cattolico*, il avait contribué de toute son ardeur à constituer ces œuvres sociales : banques populaires, coopératives, etc., que les savants officiels affectaient d'ignorer, mais que le peuple lombard connaissait bien, pour y avoir trouvé un remède aux maux que fait peser sur lui le régime « triplicien » et mégalomane de l'Italie.

Pour sa récompense, lors des derniers troubles, comme « révolutionnaires », son journal fut supprimé, et lui-même, jugé par un conseil de guerre, est depuis lors enfermé dans une forteresse. Comme il est prêtre et catholique, sans doute, aucun « syndicat » ne s'est formé, aucune « Ligue des droits de l'homme et du citoyen » n'est intervenue pour obtenir sa libération.

Un de ses plus dévoués collaborateurs, l'abbé Vercesi, condamné par contumace à la prison, réfugié d'abord en Suisse, a trouvé aujourd'hui un asile auprès de nos amis de Paris.

L'abbé Vercesi assistait mardi à la séance du Congrès national catholique qui s'occupait des œuvres de presse ; on lui a fait une place d'honneur au bureau, et une adresse a été votée au prisonnier don Albertario.

L'abbé Vercesi, que nous avons vu, a bien voulu nous faire l'éloge de la *France Libre*, qu'il lisait autrefois dans les bureaux de l'*Osservatore cattolico*, avant que la persécution ne l'ait contraint à l'exil.

Nous remercions vivement don Vercesi de ses compliments, et nous joignons volontiers notre hommage à celui que le Congrès catholique a voulu rendre à nos frères d'Italie, au banni comme au prisonnier d'Etat.

Notre cause, en vérité, doit être bonne ; elle est sûrement bénie de Dieu, puisque quelques-uns de ceux qui la défendent souffrent pour elle...

Ph.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER

Vendredi 2 décembre. — 336e jour.
Lever du soleil, 7 h. 35 ; coucher 4 h. 64.
Lune, P. L.
Sainte Pauline.

1898. — La cour d'appel d'Alexandrie, rendant son arrêt dans l'affaire de la caisse de la Dette, condamne l'Etat égyptien à restituer, avec intérêts à partir du jour du prélèvement, les sommes prélevées pour l'expédition du Soudan.

LE TEMPS

Le tourbillon signalé hier sur le golfe de Gênes s'est comblé, et une importante dépression existe dans le voisinage de la Norvège ; le baromètre a d'ailleurs baissé sur le nord-est de l'Europe et remonté sur la France et le centre du continent.

Sur nos régions, la pression a augmenté de 9 m m depuis 24 heures, et elle est actuellement stationnaire vers 769 m/m.

Le temps un peu froid avec brouillard ou bruine semble devoir continuer.

LE DISCOURS D'UN GRAND RABBIN

(SUITE)

« Lorsqu'un des nôtres fait un pas en avant, que l'autre le suive de près ; que si le pied lui glisse, qu'il soit secouru et relevé par ses coreligionnaires. Si un Israélite est cité devant les tribunaux du pays qu'il habite, que ses frères en religion s'empressent de lui donner aide et assistance, mais seulement lorsque le prévenu aura agi conformément aux lois qu'Israël observe strictement et garde depuis tant de siècles.

« Notre peuple est conservateur fidèle aux cérémonies religieuses et aux usages que nous ont légués nos ancêtres.

« Notre intérêt est qu'au moins nous simulions le zèle pour les questions sociales à l'ordre du jour, celles surtout qui ont trait à l'amélioration du sort des travailleurs, mais en réalité nos efforts doivent tendre à nous emparer de ce mouvement de l'opinion publique et à le diriger.

« L'aveuglement des masses, leur propension à se livrer à l'éloquence, aussi vide que sonore dont retentissent les carrefours, en font une proie facile et un double instrument de popularité et de crédit. Nous trouverons sans difficulté parmi les nôtres, l'expression de sentiments faciles et autant d'éloquence que les chrétiens sincères en trouvent dans leur enthousiasme.

« Il faut, autant que possible, entretenir le prolétariat, le soumettre à ceux qui ont le maniement de l'argent. Par ce moyen, nous soulèverons les masses quand nous le voudrons. Nous les pousserons aux bouleversements, aux révolutions, et chacune de ces catastrophes avance d'un grand pas nos intérêts intimes et nous rapproche rapidement de notre unique but, celui de régner sur la terre, comme cela avait été promis à notre père Abraham. »

PRISONNIER DEPUIS 1870

Le correspondant du « Standard », à Berlin, raconte qu'un Allemand vient d'arriver dans cette ville après avoir déserté le bataillon de la Légion étrangère dans laquelle il servait depuis cinq ans

Ce déserteur, nommé Richard Fireher, était caserné à Saïda. Il y a trois mois, il s'échappa avec un de ses camarades, et tous deux arrivèrent au Maroc où ils s'embarquèrent pour Hambourg.

En arrivant à Berlin, cet individu s'est présenté devant les autorités militaires et a déclaré qu'un soldat allemand était retenu prisonnier dans une casemate de Saïda, depuis la guerre franco-allemande, c'est-à-dire depuis près de vingt huit ans.

Le correspondant du journal anglais ajoute que le gouvernement français vient d'être mis au courant de cette affaire, qui nous paraît bien invraisemblable.

AFFAIRE BERLINOISE

On ne parle dans la capitale de l'Allemagne que d'une affaire que l'on peut hardiment qualifier de « bien berlinoise ».

Un monsieur et une dame dînaient dans un des grands restaurants de Berlin et causaient de Guillaume II. Malheureusement, le monsieur, étant donné le sujet délicat de la conversation, ne fit pas preuve d'assez de discrétion et les propos, peu aimables pour l'empereur, tombèrent dans l'oreille d'un fidèle sujet qui s'en alla tout bonnement chercher un agent de police.

L'agent intervenu arrêta, séance tenante, l'étranger, pour avoir tenu des propos injurieux pour l'empereur. Au commissariat, l'imprudent dîneur dut se nommer : c'était M. Knaak Frank, le même qui utilisa le premier les chutes du Niagara comme force motrice pour les besoins de l'industrie. Il fut incontinent, sur les témoignages du dénonciateur et de ses camarades envoyé en prison.

Le consul des Etats Unis a bien réclamé la mise en liberté de son compatriote, mais il est fort probable que le Parquet, qui a si bien écouté le dénonciateur... fera la sourde oreille.

En général, le silence est d'or, c'est entendu, mais il y a des pays où il est de diamant !

CE QUE C'EST QUE DE NOUS !

Un chimiste allemand — ces gens sont sans pitié ! — vient de se livrer à une longue série d'expériences dans le but de déterminer la quantité exacte de chacun des éléments qui entrent dans la composition du corps humain.

Il a trouvé les curieux résultats suivants :

Tous les éléments chimiques constitutifs d'un homme du poids moyen de 68 kilos sont représentés en substance, sinon en poids, dans le blanc et le jaune de douze cents œufs ordinaires. Réduit à l'état fluide, le même homme fournirait 93 mètres cubes de gaz et assez d'hydrogène pour gonfler un ballon ayant une force ascensionnelle de 70 kilogrammes.

A l'état normal, le corps humain contient suffisamment de fer pour en fabriquer sept gros clous, assez de graisse pour en confectionner six kilos et demi de bougie, assez de carbone pour en faire 65 grosses de crayons, et assez de phosphore pour en « bontonner » 820.000 allumettes.

Enfin, il contient donc d'ajouter à ces divers ingrédients 25 cuillérées à café de sel, 59 morceaux de sucre et 42 litres d'eau.

Il y a donc à boire et à manger.

MES CISEAUX

Au restaurant :

— Garçon, vous osez appeler cela du beurre frais ?

— Le garçon « avec aplomb » :

— Monsieur, il est de ce matin même.

— En ce cas, il est bien fort pour son âge.

LE CONTRAT DE LOUAGE

et le Service des 28 et 13 Jours

La Chambre a résolu la semaine dernière la question importante du maintien du contrat de louage, pendant le temps où les ouvriers sont appelés sous les drapeaux, qu'ils appartiennent à la réserve ou à la territoriale. Peu de patrons seraient capables, il faut l'espérer, de congédier un ouvrier dans ces circonstances absolument indépendantes de sa volonté, mais le cas ne dût-il pas se produire que deux ou trois fois sur cent, c'était le devoir du législateur d'y apporter remède d'avance.

Le 25 mars dernier, le Sénat avait repoussé le texte voté par la Chambre qui a présenté samedi dernier un nouveau projet de loi supprimant le principe de la réciprocité, faussement invoqué par la Chambre haute.

L'article premier porte qu'en matière de louage de services, le contrat ne saurait être rompu par ce seul fait que l'ouvrier est appelé au régiment, comme réserviste ou territorial. L'article 2 ajoute que même si l'employeur, pour une raison légitime, venait à dénoncer le contrat, le temps du service militaire est exclu des délais accordés par l'usage pour la validité de la dénonciation.

L'article 4 indique formellement que les dommages intérêts dûs pour infractions au nouveau décret, ne sauraient être inférieurs aux appointements de deux mois pour les employés, et au salaire d'un mois pour les ouvriers.

La Chambre a repoussé le contre-projet établissant simplement en faveur de l'employé ou de l'ouvrier, congédié pour cause de service militaire, le droit à des dommages-intérêts. Le rapporteur a montré, comme c'était justice, combien ce droit était insuffisant et le garde des sceaux s'est nettement prononcé pour le texte de la commission du travail qui, du reste, a été adopté complètement. Pour la question des dommages-intérêts, après discussion, on s'en est tenu au texte qui fixe seulement un minimum, au lieu de laisser le chiffre à l'appréciation des tribunaux.

J. B.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

Informations

CONSEIL DE CABINET

Paris. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet sous la présidence de M. Charles Dupuy.

La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le conseil a pris connaissance de la dépêche du général Gallieni sur l'apparition de la peste bubonique à Madagascar. Les mesures les plus énergiques ont été prises et il est permis d'espérer que la peste sera localisée à Tamatave, comme à Bombay et à Djeddah.

On sait que le 31 décembre prochain expire le délai accordé aux communes pour la suppression de leurs octrois et leur remplacement par des taxes. Saisi de plusieurs demandes d'ajournement de cette loi, le gouvernement n'a pas cru devoir s'y arrêter et a décidé de maintenir au 1er janvier l'application de la loi.

En ce qui concerne l'affaire Picquart, rien de nouveau, la cour de cassation n'a pas encore demandé communication du dossier du colonel Picquart.

LES MINISTRES A L'ÉGLISE

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, représentera le gouvernement demain matin au *Te Deum* qui sera célébré à l'église Saint-François Xavier, à l'occasion du 50e anniversaire de l'avènement de l'empereur François-Joseph au trône d'Autriche.

MM. Charles Dupuy et de Freycinet s'y feront représenter.

OBSÈQUES DE M. LUCIEN BRUN

Paris, 1er décembre. — Ce matin ont été célébrées en l'église Saint-Sulpice, les obsèques de M. Lucien Brun, sénateur inamovible et ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Lyon.

Le corps avait été déposé dès le matin dans une chapelle de Saint-Sulpice. Un catafalque avait été placé au milieu de la grande nef et l'église était tendue de noir.

L'absoute a été donnée par M. l'abbé Méritan, curé de Saint-Sulpice.

M. Loubet, président du Sénat, accompagné du chef adjoint de son cabinet, M. Paul Loubet, ainsi que tout le bureau du Sénat, assistaient à la cérémonie.

Parmi les assistants, on remarquait MM. l'abbé Lefèvre, secrétaire particulier de l'archevêque de Paris, représentant le cardinal Richard, Gustave Denis, baron des Rotours, sénateur ; Barbey, sénateur, ancien ministre ; Thévenet, E. Labiche, sénateurs : de Parseval, de Lamarzelle ; Mazeau, sénateur, premier président de la cour de cassation ; le comte Albert de Mun ; l'abbé Gayraud, le docteur Bourgeois et plusieurs autres membres du Parlement.

On remarquait en outre un certain nombre de notabilités catholiques et militaires : M. Gabriel Alix, doyen de la Faculté de droit ; Mgr Péchenard, recteur de l'Université catholique ; le vice-amiral de Cuverville ; Chabert, secrétaire de l'Union catholique ; le comte Nicolaï, le président et les membres des cercles catholiques, une délégation du Congrès national catholique ; Pierre Veuillot, rédacteur de l'*Univers*.

Le deuil était conduit par MM. Emmanuel, Lucien, Joseph et Henri Brun, fils du défunt.

Après la cérémonie, le corps a été conduit à la gare de Lyon, accompagné seulement par les membres de la famille.

Il partira, ce soir, pour Lyon, où aura lieu l'inhumation.

Nouvelles Parlementaires

LES REVISIONNISTES DU PARLEMENT

Paris. — MM. Waldeck-Rousseau, Poirier et Desmons ont résolu de déposer une proposition ainsi conçue :

« S'ajoutera à l'art. 445 du code d'instruction criminelle le paragraphe ainsi conçu : La cour de cassation pourra d'office ordonner de surseoir à toute poursuite, instruction, instance devant toute juridiction lorsque les poursuites lui paraîtront viser des faits connexes à la revision, ou lorsqu'elles seraient de nature à lui faire obstacle.

DANS LES COMMISSIONS

Paris. — La commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Georges Berry tendant à déclarer jours fériés le lundi 26 décembre et le 2 janvier a émis l'avis qu'il y avait lieu de prendre en considération la proposition de M. G. Berry.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Boudenoot ayant pour objet la création et l'organisation des conseils cantonaux a pris en considération cette proposition comme constituant un document très important pour l'étude de la décentralisation que le Parlement a le devoir d'aborder.

LE GROUPE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Paris. — On nous communique la note suivante :

Le groupe de la Défense nationale s'est réuni sous la présidence de M. Georges Berry, qui a rendu compte de la démarche faite par le bureau auprès du ministre de la marine pour lui demander, d'une part s'il y a eu de nouvelles réclamations de l'Angleterre au point de vue colonial, et, d'autre part, si en cas d'alerte, nos colonies étaient en état de se défendre.

M. Lockroy a répondu qu'il ne pouvait rien dire, mais qu'il ne fallait pas en conclure que certaines de nos colonies étaient sans défense.

Le groupe a décidé d'examiner le traité franco-italien.

Considérant que le traité n'offre aucun avantage à la France, il a décidé de le combattre, et a chargé M. de la Ferronnays de prendre en ce sens la parole à la Chambre ; puis, sur la proposition de son président, qui constate une notable augmentation du nombre des adhérents au groupe de la Défense nationale, il a été décidé qu'un second vice-président serait nommé. Le général Jacquey a été désigné.

LES 28 ET 13 JOURS

Paris. — M. Renou, député socialiste de Paris, vient de déposer une proposition ayant pour objet d'abroger l'article 49 de la loi du 5 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée. Cette proposition demande la suppression des périodes des 28 et 13 jours.

LES SCHISTES

Paris. — La commission des douanes vient d'être saisie par MM. Périer, Germain et ses collègues de Saône-et-Loire d'une proposition tendant à proroger pendant six ans la prime qui avait été allouée à l'industrie des schistes par la loi du 30 décembre 1893 qui arrive à expiration le 12 juillet 1899.

En voici le texte :

« Article unique. — A partir du 12 juillet 1899 et pendant une durée de 6 ans, il sera alloué aux extracteurs de schiste bitumineux destiné à la fabrication d'huile de schiste propre à l'éclairage, des primes dont le montant ne pourra annuellement dépasser la somme de 300.000 francs et qui seront taxées à concurrence de ce chiffre au prorata des huiles brutes fabriquées sans qu'en aucun cas les primes allouées puissent être supérieures à 3 francs par hectolitre d'huile brute.

« Tout individu qui se sera rendu coupable de fraude, de tentative de fraude ou complicité de fraude pour l'obtention de prime, sera déchu à l'avenir des droits à la prime sans préjudice de la restitution de la prime dûment perçue et sera passible des peines portées à l'article 423 du code pénal et de l'article 436 de la loi de 1891 qui sont applicables à la présente loi. »

LE SÉNAT

Séance du 1er Décembre 1898

PRÉSIDENCE DE M. LOUBET, PRÉSIDENT

Paris. — Le bruit court avec persistance dans les couloirs du Sénat, qui sont assez animés, que M. Joseph Fabre interpellera le président du conseil sur ses déclarations.

La séance est ouverte à 3 h. 15.

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local.

Le Sénat reprend la suite de la proposition Constans relative à l'instruction préalable en matière militaire.

M. Dupuis, rapporteur, expose que la commission maintient son texte et repousse tout amendement.

M. Jean Dupuis. — Lorsque la discussion de notre rapport a été interrompue, on nous avait demandé si la loi serait applicable à l'instruction préalable faite à la caserne. Nous avons répondu : Non. M. Bérenger nous a en outre demandé si l'inculpé pourrait se faire assister par une personne autre qu'un avocat ou un avoué. Nous répondons encore négativement. Enfin la commission propose de repousser l'amendement de M. de Marcère.

Je me réjouis de la réponse négative de la commission sur le premier point, bien que ce soit illogique de sa part.

Je suis moins satisfait de sa seconde réponse qui ne permet pas à l'inculpé de se faire assister par un avocat ou un avoué.

Quant à mon amendement, qui est une disposition additionnelle, je le défendrai après le vote de l'article.

M. Bérenger. — Je tiens à faire remarquer que le défenseur près du juge instructeur doit présenter certaines garanties de savoir et doit être un avocat ou un avoué, mais cela n'empêche pas l'inculpé de demander l'assistance des défenseurs officieux devant le conseil de guerre.

M. de Freycinet. — On a dit que le conseil de guerre pourrait siéger dans un endroit où il n'y a pas d'avocat ni d'avoué. L'observation n'est pas juste car les conseils se réunissent toujours dans les chefs-lieux des commandements militaires qui sont toujours de grandes villes, où il ne manque ni d'avocats, ni d'avoués, où il y en a même plus que dans certaines villes où siègent des tribunaux.

M. Fresneau. — Cette prétendue réforme n'est demandée par personne dans l'armée. Et que de cas de cassation vont se produire ! Un seul interrogatoire hors de la présence de l'avocat entraîne la nullité de la procédure ; il y a dans cette innovation un danger pour l'Etat.

Je ne veux pas blesser les avocats, mais l'esprit militaire est tout différent, c'est un esprit de sacrifice. Je demande

le renvoi à la commission pour qu'elle complète et éclaire son texte. L'Eglise et l'armée sont les deux grandes forces de l'Etat, il ne faut pas y toucher. (*Très bien à droite*).

M. Desthieux-Junca. — Le sabre et le goupillon alors ?

M. le rapporteur. — La commission d'accord avec le gouvernement n'accepte pas le renvoi et vous demande de passer au vote.

L'article 8 est adopté.

M. de Marcère développe une disposition additionnelle ainsi conçue :

« Dans les procès intéressant la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat, les généraux commandant les régions de corps d'armée, ou les gouverneurs militaires pourront, soit sur l'avis du rapporteur et les conclusions conformes du commissaire du gouvernement, soit d'office, décider que l'instruction en sera secrète jusqu'au moment de la mise en jugement ».

M. Constans, *président de la commission*. — L'amendement a pour effet de permettre à un seul homme de modifier la procédure suivie en notre pays et de priver un prévenu des garanties qui appartiennent à tous les autres citoyens. Eh bien, je dis qu'il ne convient pas de laisser ce droit à un homme, fût-il militaire. (*Très bien*)

Supposons un crime commis par plusieurs militaires et par un seul civil, c'est la cour d'assises qui est saisie, supposons la disparition de ce civil, changement de procédure et les inculpés se trouvent ainsi privés des garanties sur lesquelles ils pourraient compter ; cela n'est pas possible. (*Très bien, très bien*)

L'amendement ne garantit pas les indiscrétions, il les ajourne seulement jusqu'au moment du jugement. Par la communication des pièces au défenseur, le secret n'existe plus.

L'amendement est donc, à la base, dangereux et inefficace. (*Applaudissements*).

M. de Marcère combat la loi qui, dit-il, est une loi de circonstances. On sait, ajoute-t-il, combien l'Anglais tient au respect de la liberté individuelle, et cependant jamais l'Angleterre n'a voulu entendre parler d'une loi semblable.

Après une réplique de M. le rapporteur, M. de Freycinet, ministre de la guerre, confirme l'accord qui existe entre le gouvernement et la commission. Dans l'état de nos institutions militaires, dit-il, avec cette pénétration intime de la nation et de l'armée, il est inadmissible qu'il y ait pour les citoyens deux catégories de garanties. (*Bruit*).

Avec l'amendement de M. de Marcère, on placerait les commandants de corps d'armée dans la plus pénible des situations. Nous devons aller jusqu'au bout et appliquer la loi à l'élément militaire. (*Bruits divers*).

L'amendement est repoussé par 196 voix contre 52. L'ensemble de la loi est adopté.

M. Waldeck Rousseau. — Il m'a paru ressortir très clairement des débats engagés dans les deux Chambres qu'une invitation a été adressée à la cour de cassation d'avoir à exercer ou de n'avoir pas à exercer un pouvoir discrétionnaire. Nous croyons que les pouvoirs de la cour n'ont pas l'étendue qu'on leur prête : Elle peut ordonner des enquêtes et des constatations, employer tous les moyens pour faire apparaître la vérité, mais les jurisconsultes ne pensent pas qu'elle puisse dessaisir un autre tribunal régulièrement saisi.

S'il y a conflit il doit être résolu au profit de la juridiction supérieure. Cette proposition n'est pas de circonstance, car elle survivra aux événements actuels. Nous demandons l'urgence et le renvoi à la commission saisie de l'examen des modifications du code d'instruction criminelle.

M. Lebret. — Le gouvernement est opposé à la déclaration d'urgence.

Le président. — Il y a une demande de scrutin public.

On procède au scrutin : Il donne lieu à un pointage.

Le président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Votants : 226. — Majorité absolue : 114.

Pour 113 contre 113. Le Sénat n'a pas adopté l'urgence. (*Mouvement.*)

M. Demole. — L'urgence étant repoussée, il y a lieu de renvoyer la proposition à la commission d'initiative.

M. Jean Dupuis. — La commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Constans n'accepte pas le renvoi.

La proposition est renvoyée à la commission.

Le renvoi à la commission spéciale est ordonné.

La commission sera nommée mardi, à 2 heures.

Séance lundi, à 3 heures.

La séance est levée à 6 h. 35.

LA PESTE A MADAGASCAR

Port-Louis. — Le général Galliéni, dans un télégramme adressé au ministère des colonies, demande que des médecins et du matériel pour l'établissement d'hôpitaux provisoires lui soient envoyés par le plus prochain courrier.

La population européenne est toujours indemne.

Paris. — M. Jean Hess, dans le *Figaro*, commentant l'apparition de la peste bubonique à Tamatave dit :

Je crois qu'on aurait tort de s'alarmer outre mesure. Grâce à l'autorité qu'il possède, le général Galliéni peut circonscrire le mal dans le foyer où les premiers cas ont été constatés.

La peste n'est pas une maladie spontanée. Il est très facile d'isoler Tamatave et d'y détruire sur place les germes du fléau, d'autant plus qu'aujourd'hui la peste n'est plus un mal incurable qui terrifiait. On guérit les pestiférés. Le docteur Hersin, un des meilleurs élèves de Pasteur, a trouvé un sérum curatif de la peste bubonique.

Les médecins et le général Galliéni prévoyant que la contagion pourrait, dans quelques jours atteindre Madagascar, étant données les relations entre notre colonie et l'Inde anglaise, avaient demandé du sérum antipesteux. On peut donc espérer qu'ils soigneront et guériront les malades de Tamatave, et que le fléau épargnera le restant de la colonie.

Le *Matin* s'occupe également de la peste à Tamatave :

On ignore encore officiellement, dit-il, comment Tamatave a pu être touchée par l'épidémie de peste qui décime, depuis septembre 1896, la population hindoue de Bombay.

Il est probable que le terrible mal a été importé par un des nombreux boutres qui font le cabotage entre l'Hindoustan et la péninsule arabique, Zanzibar et Madagascar. Ces boutres sont montés par des équipages arabes ou parsis. Ils naviguent sous pavillon turc, zanzibarite ou même anglais. Depuis longtemps on les surveille d'assez près, car on a acquis la preuve qu'ils fomentaient les insurrections de Sakalaves.

On étudie précisément, en ce moment, le moyen d'organiser, à Madagascar, un service de cabotage par des navires battant pavillon français, afin de supprimer cette navigation suspecte à beaucoup de points de vue.

Il n'y a pas d'inquiétude à avoir, en ce qui concerne la propagation de la maladie dans les îles avoisinantes de la mer Rouge. Toutes les précautions seront prises par les services sanitaires.

En 1897, la peste avait éclaté à Djeddah dans la mer Rouge. On l'a localisée, et maintenant Djeddah est indemne. On sait également que deux cas de peste se sont produits à Londres, en septembre et en octobre 1898.

Conformément aux mesures prescrites par le décret de 1896, des précautions spéciales seront prises à l'arrivée en France des navires provenant de Tamatave.

Ajoutons, sous les réserves d'usage, qu'une dépêche de Suez annonce que la peste bubonique a fait son apparition dans cette ville.

L'AFFAIRE DREYFUS

L'ENQUÊTE

Paris, — M. Picquart, qui n'a pas été entendu, hier, par la cour de cassation, le sera aujourd'hui et terminera sa déposition dans cette séance.

Le général Gonse et le capitaine Cuignet seront entendus aussitôt après M. Picquart.

Suivant quelques journaux, la déposition du général Gonse viendrait seulement la semaine prochaine.

Le *Figaro* croit savoir que la cour de cassation a fait procéder, ces jours ci, à des perquisitions dont il n'a pas été parlé jusqu'ici, et qui seraient extrêmement importantes.

Paris. — Le lieutenant-colonel Picquart est arrivé à midi 10 au palais de justice pour continuer sa déposition devant la chambre criminelle de la cour de cassation.

LA COUR ET L'AFFAIRE PICQUART

Paris. — Un de nos confrères publiait ce matin une déclaration de M. Joseph Fabre, sénateur de l'Aveyron, relative à une prochaine interpellation ayant trait aux déclarations du gouvernement sur l'affaire Picquart.

D'après l'avis de l'honorable sénateur, la cour de cassation, pour des raisons de haute convenance, ne pourrait que notifier au gouvernement son avis, sur la connexité entre l'affaire Picquart et l'affaire Dreyfus.

Or, il résulte d'informations particulières que la cour de cassation ne pourrait en tout état de cause effectuer pareille démarche auprès du gouvernement qu'après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier Picquart ; la cour suprême semblant estimer que dans les débats du procès Picquart la juridiction militaire ne pourrait qu'apporter un supplément d'informations judiciaires à l'instruction qu'elle poursuit actuellement sur l'affaire Dreyfus, laissera très probablement les choses en l'état.

La cour de cassation n'usera, croit-on, de son droit d'intervention, qu'au cas où les circonstances l'y obligeraient pour assurer l'intégrité de l'œuvre judiciaire qu'elle poursuit.

A L'« OFFICIEL » ET A LA TRIBUNE

Paris. — Dans les milieux acquis à la cause du lieutenant colonel Picquart on s'est ému des modifications apportées à l'*Officiel* aux paroles prononcées mardi au Sénat par le président du conseil.

On a même annoncé que soit au Sénat soit à la Chambre des explications seraient demandées sur ce point à M. Charles Dupuy.

Nous croyons savoir que si M. Dupuy est interrogé il répondra très nettement qu'il ne faut voir dans la suppression du mot *discrétionnaires* à l'*Officiel* au sujet des pouvoirs de la cour de cassation aucune habileté. Déjà en définissant les pouvoirs de la cour, il avait été très net et c'est par ce scrupule, croyant que dans le gros public on attachait au mot : *discrétionnaire* le sens du mot *arbitraire* qu'il a voulu supprimer le mot à l'*Officiel*. Comme il l'a déclaré le gouvernement actuel ne veut être en aucune façon un gouvernement arbitraire, résolu qu'il est de rester un gouvernement de justice.

UNE LETTRE DE M. DUPUY

Paris. — A la suite de l'interview de M. Charles Dupuy, que publie le *Figaro*, le président du conseil adresse à notre confrère la lettre suivante :

Vous avez rendu généralement avec exactitude et précision mes sentiments et mes aspirations. Sur un point seulement nous ne semblons pas nous être très bien compris.

Vous me faites dire qu'il y a entre l'armée et la démocratie une contradiction nécessaire, et que cette contradiction créée dans le pays une équivoque depuis vingt-huit ans. Ce n'est pas tout à fait cela.

J'ai dit que c'était un miracle que nous eussions, depuis vingt-huit ans, fait vivre et grandir, d'une part, la République dans l'Europe monarchique, d'autre part, l'armée, fortement hiérarchisée dans la démocratie égalitaire.

J'ajoute qu'il y aurait là une équivoque, si l'antithèse n'était effacée et résolue par l'amour de la patrie, le culte commun indéfinissable des Français. Vous voyez la différence. La vie nous impose d'accorder les choses qui, à première vue, semblent s'opposer. L'amour d'un idéal, un sentiment commun à toute l'âme nationale fond les oppositions et réalise l'harmonie de l'unité. Et ici, l'idéal, l'objet de l'amour qui vivifie et unifie, c'est la patrie.

Voilà ma pensée très nette. — Ch. Dupuy.

LE DOSSIER SECRET

Le *Soir* répète qu'il est inexact que tout ou partie du dossier secret Dreyfus ait été déjà communiqué à la chambre criminelle. Puis notre confrère ajoute :

Ce qui est exact, c'est que cette communication est admise en principe par le gouvernement ; mais on veut qu'elle soit entourée de toutes les garanties de discrétion exigées par l'intérêt de la défense nationale.

C'est pourquoi le premier président de la cour de cassation recherche en ce moment avec M. de Freycinet, ministre de la guerre, et M. Dupuy, président du conseil, dans quelle forme et dans quelle mesure cette communication du dossier secret pourra être faite.

Il est impossible qu'on s'arrête à l'idée de faire cette communication à une délégation de trois membres de la cour suprême !

Le *Petit Journal* confirme que le gouvernement et la cour de cassation négocient actuellement sous quelles formes et avec quelles précautions le dossier secret de Dreyfus pourra être transmis à la cour suprême, afin qu'aucune indiscrétion ne soit commise.

UN CAS DE FOLIE

Le *Rappel* publie une lettre de M. de Kerohant, rédacteur en chef du *Soleil*, s'inscrivant parmi les protestataires contre les poursuites intentées à M. Picquart.

Patriote, royaliste et chrétien, écrit M. de Kerohant, comme vous je veux la lumière, la vérité et la justice et, avec vous, je viens protester, au nom du droit méconnu, contre les poursuites et les persécutions qui frappent M. Picquart.

Des poursuites contre un homme accusé de faux, contre un soldat accusé de divulgation des dossiers secrets, taxées de persécution ! Ah ça, il n'y a donc plus de bon sens dans la tête des royalistes !

RÉFLEXIONS JUDICIEUSES

La *Gazette des Tribunaux*, dont on connaît la modération et la circonspection ainsi que la haute compétence juridique et qui, jusqu'ici s'était tenue à l'écart de toutes les polémiques relatives à l'affaire Dreyfus, donne son avis en ces termes :

Sans nul souci de l'état de trouble et de division dans lequel s'agite et s'épuise le pays, d'imprudents interpellateurs ont tenu à porter à la tribune une question dangereuse s'il en fut, qui ne pouvait avoir d'autre objet que de faire sortir de la voie normale et légale et de pousser dans celle de l'arbitraire le gouvernement, dont la principale tâche et la plus active préoccupation doivent être à l'heure actuelle de calmer les esprits et d'assurer autant que possible le libre et impartial fonctionnement de toutes les justices.

Et par « justices » nous entendons parler aussi bien de la justice militaire que de la justice civile.

Et la *Gazette des Tribunaux* ajoute que les règles et les exigences les plus élémentaires de la justice commandaient à ceux qui veulent la vérité d'observer le silence jusqu'au débat contradictoire et au jugement.

Notre confrère termine en disant que ceux qui ont bruyamment réclamé la lumière semblent la redouter.

LE GÉNÉRAL MERCIER

Le général Mercier a quitté Le Mans hier à midi, pour venir à Paris. Tous les officiers de la garnison et une foule assez considérable se trouvaient dans la cour de la gare ; le général a été accueilli par les cris de : « Vive Mercier ! Vive l'armée ! » Le général paraissait très ému ; il a serré toutes les mains qui lui étaient tendues et a été conduit à son wagon par des officiers.

UN INCIDENT

Un journal hebdomadaire de Marseille avait rendu compte, en termes offensants et injurieux pour l'armée, d'un incident survenu sur le Prado, entre un monsieur et le colonel Douilleau, du 141e de ligne.

Indigné, celui-ci pria ses amis, le colonel de Rancougne, du 9 hussards, et le sous intendant Farderein, d'aller demander une réparation.

Il se présentèrent donc dans le bureaux du journal en question et se trouvaient aussitôt en communication avec le gérant. Celui-ci, à son tour, les aboucha avec l'auteur de l'article qui est un tout jeune homme de dix-neuf ans.

MM. de Rancougne et Gardarein estimèrent que dignement ils ne pouvaient amener leur client à se mettre en ligne avec l'adolescent, et ils conclurent à des excuses que ferait le jeune rédacteur au colonel Couilleau. Ils acceptèrent et voilà témoins, gérant et auteur responsable en route pour la caserne Saint-Charles, où ils arrivèrent en landau vers 11 h. 1/2, hier matin.

Là les choses se passèrent tout autrement que ne l'avaient prévu ces derniers, avec un cérémonial tout autre du moins.

Prévenu de leur présence, le colonel fit assembler tout le régiment dans la cour, et c'est devant le front des troupes que les excuses furent faites. Rédacteur et gérant (celui-ci était du reste hors de cause), se retirèrent ensuite.

Dans l'après midi, le colonel fit rassembler les officiers absents le matin et les mit au courant de l'incident, en les exhortant à ne pas supporter, à l'occasion, les insultes dont depuis quelque temps on abreuvait l'armée française.

INCIDENT AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

Il y a quelques jours six élèves internes de philosophie et de rhétorique du lycée Louis-le-Grand envoyaient leur adhésion à une liste publiée par un journal revisionniste.

Bien que ces noms aient paru dans ce journal suivis du qualificatif : étudiants, ils ne passèrent pas inaperçus. Des candidats à Saint-Cyr du lycée Louis-le Grand les reconnurent. Un petit complot s'organisa et les « cornichons » décidèrent à l'unanimité qu'ils « exécuteraient » les six « cagneux » dreyfusards.

L'incident s'est produit mardi, à midi et demi, pendant la récréation. En un clin d'œil les six jeunes revisionnistes ont été entourés par les candidats à Saint Cyr, qui, après les avoir quelque peu hués, les ont forcés à crier : « Vive la France ! vive l'armée ! »

L'ALLEMAGNE S'EN MÊLE

Paris. — Le bruit court que de Munster réclamerait le *petit bleu* comme appartenant à l'ambassade d'Allemagne, ce qui serait une manière de donner à ce document un caractère d'authenticité.

Congrès National Catholique

Paris. — Ce matin, le congrès catholique a continué ses travaux. La commission des œuvres de la jeunesse a entendu un rapport du R. P. Buillot sur la nécessité de l'enseignement catholique supérieur. La commission a discuté ensuite sur l'exposé de M. Margero, les réformes législatives à obtenir afin d'arriver à la liberté complète de l'enseignement supérieur.

Paris. — La séance de cet après-midi a continué par l'examen des travaux de la commission d'enseignement en 1897, puis l'abbé Poey a fait l'exposé de l'état actuel de l'enseignement religieux dans les maisons d'éducation chrétienne.

L'abbé Poey a également établi la valeur comparative de l'enseignement libre et universitaire. Le rapporteur, après l'exposé de nombreux arguments, a conclu en faveur de l'enseignement libre.

Après avoir entendu le R. P. Regnault, la séance a été employée à agiter successivement les questions de l'enseignement populaire, des congrégations religieuses, de l'éducation des jeunes gens du monde et de la réforme du programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

La séance a été levée à 5 heures.

France et Angleterre

Les négociations

Le Caire. — On croit que, dès le départ de Marchand de Fashoda, les négociations anglo françaises seront entamées au sujet du Bahr el Ghazal.

Discours de lord Hamilton

Londres. — Lord Georges Hamilton, parlant à ses électeurs a déclaré que les relations de l'Angleterre avec l'Allemagne et les autres puissances sont satisfaisantes.

L'incident de Fashoda n'a pas diminué le respect de l'Angleterre pour la France.

L'orateur a parlé en faveur de la proposition du tsar sur le désarmement.

La France et l'Allemagne

Paris — On lit dans l'officieux *Courrier du Soir* :

Bien qu'aucune indication précise n'ait encore été ournie en ce qui concerne les tendances de rapprochement prêtées à l'Allemagne vis-à-vis de la France, les chancelleries s'attendent à une manifestation prochaine qui ne laisserait aucun doute à ce sujet.

D'après certaines correspondances, le gouvernement russe serait déjà informé de l'intention que l'empereur d'Allemagne aurait d'entrer personnellement en conversation sur ce point avec notre ambassadeur à Berlin.

ESPAGNE ET ETATS-UNIS

La commission de la paix

Paris. — La commission de la paix hispano-américaine a continué l'examen des clauses du traité de paix dont la rédaction avait été confiée aux secrétaires généraux des deux délégations qui les ont aujourd'hui soumises à l'approbation des délégués, sont relatives à l'évacuation et aux avantages dont les importations espagnoles sont appelées à bénéficier dans ses antiques possessions.

D'un commun accord et pour éviter toutes discussions, le traité définitif ne fera pas mention des charges financières ni des emprunts contractés antérieurement par les colonies espagnoles.

Craintes d'insurrection

Londres. — Le *Daily Mail* dit qu'en vue de l'éventualité d'une insurrection carliste en Espagne, il y aurait grande opportunité pour le concert européen d'intervenir.

Le concert pourrait parfaitement supprimer Don Carlos et son fils dans l'intérêt de l'Espagne et de l'Europe.

Une dépêche de Madrid au *Daily News* annonce que le général Correa, ministre de la guerre, déclare avoir sous les armes 140.000 hommes et qu'il sera possible sous peu, d'en avoir 200 000 pour combattre les carlistes.

Tous les droits constitutionnels seront suspendus tant que durera l'agitation carliste. Quatre cents fusils destinés aux carlistes ont été saisis dans un village basque.

Le correspondant du même journal à Biarritz annonce que les autorités espagnoles sont très préoccupées des intrigues de Don Carlos qui ne poursuivent actuellement à Biarritz.

On ne compte pas cependant sur un mouvement définitif imminent. Le grand obstacle pour le prétendant c'est le manque de fonds.

Le correspondant du *Daily Mail* à Rome dit que le pape, consulté par le nonce à Madrid, a consenti à intervenir dans l'affaire carliste.

Il a proposé que dom Jaime soit marié à l'infante Marie des Asturies.

Aux Philippines

Madrid. — Suivant une dépêche des Philippines, les insurgés seraient décidés à ne pas reconnaître la domination américaine et à entreprendre contre elle une guerre à outrance.

Dans ce cas, on estime que les Américains auront besoin de 70.000 hommes pour réduire la rébellion.

Les insurgés retiennent prisonniers 10 000 soldats espagnols pour les obliger à entrer dans leurs rangs contre les Américains.

Pour mettre en liberté 40 moines prisonniers depuis le commencement de la guerre, ils demandent une rançon de 7 millions de francs.

L'ALLEMAGNE ET L'AUTRICHE

Vienne. — Le *Wiener Abendpost* essaye d'atténuer le mauvais effet produit en Allemagne par le discours prononcé hier par le comte Thun au sujet des expulsions de sujets autrichiens opérées en Allemagne.

« A Vienne, dit ce journal, on n'a nullement considéré les expulsions qui ont été faites comme une atteinte portée par les autorités prussiennes à l'alliance austro-allemande ou seulement même à l'amitié qui existe entre alliés. De même on ne saurait prêter une signification de ce genre aux paroles que le président du conseil a prononcées à propos de ces expulsions.

« Les relations d'alliance qui unissent les deux pays sont au-dessus, non seulement de semblables incidents administratifs, mais aussi des intérêts de parti, de fractions parlementaires ou de groupes nationaux d'humeur agressive.

« Cette alliance est pour l'Europe un gage de paix, pour l'Allemagne et l'Autriche, c'est une garantie et un gage de sécurité. Il ne faut pas mettre en jeu, à propos de questions d'administration intérieure, une alliance qui n'a rien à voir avec des affaires de ce genre. »

COURRIER DE L'ÉTRANGER

ANGLETERRE

Londres. — La 34e compagnie du Royale-Artillerie a quitté Portsmouth pour Ceylan.

AUTRICHE

Vienne. — Le comte d'Eulenbourg, ambassadeur d'Allemagne, et le comte de Moltke, attaché militaire, sont allés cet après-midi, à deux heures, remettre à l'empereur François-Joseph le cadeau que Guillaume II lui envoie à l'occasion de son jubilé.

Ce cadeau consiste en un magnifique vase fabriqué spécialement par la manufacture royale de Prusse.

L'empereur François-Joseph a beaucoup admiré ce cadeau et a remercié en termes chaleureux.

Après l'audience à la Hofburg le comte d'Eulenbourg et le comte de Moltke sont allés rendre visite au ministre des affaires étrangères comte Goluchowski.

L'empereur Guillaume qui devait venir lui-même à Vienne féliciter l'empereur François-Joseph à l'occasion de son jubilé, a dû renoncer à ce projet à cause du deuil du souverain. La fête du jubilé sera d'ailleurs célébrée sans aucune solennité.

CUBA

New-York. — Suivant les avis reçus de la Havane, le maréchal Blanco s'est embarqué ce matin sur le steamer *Villaverde* à destination de l'Espagne.

GUERRE & MARINE

Adieux à un général

Bordeaux. — Les officiers de la garnison de Bordeaux, auxquels s'étaient joints les officiers de réserve et de territoriale ont offert hier soir un punch au général Malapert, commandant la 70e brigade, qui va prendre sa retraite par la limite d'âge.

Le général Varaigne, commandant le 18e corps qui présidait, a prononcé une allocution. Il a retracé la brillante carrière du général Malapert et a terminé en disant :

« De son côté, la France sait qu'elle

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE »
du 2 Décembre 1898

— 12 —

FRÈRES D'ARMES

PAR

ALBERT MONNIOT

PROLOGUE

PARIAS !

— Vous, vous êtes un homme dangereux, résolu, brave, je le reconnais bien volontiers ; vous pouvez nous causer les plus graves préjudices, comme aux Prussiens je vais simplement vous mettre dans l'impossibilité de nous nuire en vous gardant à vue, voilà tout.

— Ah ! mais, gronda Morin en reculant de quelques pas, c'est que je ne suis pas précisément venu pour cela. Je refuse.

— Vous me pardonnerez de ne pas prendre votre avis.

— Puisque vous le prenez sur ce ton, je reprends ma liberté ?

Morin avait déjà fait quelques pas de recul et mettait la main sur le bouton de la porte.

— C'est ce que nous allons voir ! fit le colonel en se levant.

Le fermier souleva sa blouse, tira un pistolet de sa poche, se précipita vers l'officier et lui braqua son arme sur la figure.

— Colonel ! fit-il sans que tressaillit un muscle de son visage, foi de Morin... si vous appelez, vous êtes un homme mort !

Il y eut quelques secondes d'un silence solennel.

Les yeux dans les yeux, les deux hommes se scrutèrent.

Le visage du colonel avait gardé une imperturbable sérénité.

— Vous êtes un brave ! fit le premier Morin.

Je suis bien tranquille, riposta le colonel ; vous ne tueriez pas un homme sans défense.

Ils s'étaient jugés, bien jugés.

— Libre je suis entré ici, reprit le fermier libre j'en veux sortir.

— De ce cabinet, soit ; mais à peine en aurez-vous franchi le seuil que je vous ferai arrêter.

— A moins que je vous tue ; vous êtes à ma merci !

— Que mes hommes soient appelés ici par moi ou par la détonation de votre pistolet, c'est vous qui êtes mon prisonnier.

— Vous avez raison ! dit Morin en replaçant son pistolet à sa ceinture, étonné que l'officier ne mit pas sa vie dans la balance.

De nouveau, les deux hommes se regardèrent.

Quoi qu'il advienne, mon colonel, voulez-vous me permettre de vous serrer la main ?

— Bien volontiers ! fit l'officier la main tendue.

— Vous ne serreriez pas la main d'un assassin, fit le fermier dès que le Russe lui eut donné cette preuve d'estime. Au revoir, monsieur.

D'un bond, il fut à la porte ouvrant sur l'escalier et l'ouvrit.

Arrêtez-le ! cria aussitôt le colonel Paoloff de toute la force de ses poumons.

Son officier d'ordonnance montait et entendit cet ordre.

En apercevant Morin qui dévalait comme une trombe, il essaya de lui barrer le passage et voulut dégainer son sabre.

Il n'en eut pas le temps.

D'un coup de poing dans la poitrine, le fermier l'envoya rouler au bas de l'escalier et sortit.

Il avait à traverser la vaste cour, pleine de soldats russes.

Il prit sa course, poursuivi par l'officier qui s'était prestement relevé et criait à son tour :

— Arrêtez-le !...

De sorte qu'en arrivant à la grille fermant à la cour, Morin trouva l'espace libre barré par une vingtaine de soldats russes.

Oh ! il n'eut pas un instant d'hésitation et bondit dans le groupe, ses deux poings noueux tendus en avant, distribuant force horions.

Cela dura quelques minutes, mais sa défense désespérée fut inutile.

Ils dut se rendre, en murmurant comme le jour de la bataille de Naugis :

— Ils sont trop...

Le colonel s'opposa à ce que le fermier fût mis au secret.

Il donna simplement l'ordre de le conduire aux Epieux et de l'y surveiller étroitement.

— Voulez-vous me donner votre parole d'honneur de ne pas recommencer à tirer sur nos soldats, avait il demandé au fermier, je vous laisserai libre ?

— Non ! avait répondu Morin, j'essaierai de m'échapper, et nous verrons !

— Songez-bien ! c'est la liberté que je vous offre, et je ne serai pas toujours là !

— La liberté sous conditions n'est pas la liberté : je n'en veux pas !

De sorte que, pendant quelques jours, Morin avait pu vaquer aux soins de sa ferme escorté partout de deux soldats russes, le fusil au poing.

Un jour, il avait croisé Georget, son ami, sur la route, et celui-ci lui avait adressé un regard qui signifiait clairement :

— Prends courage, nous veillons !...

Le soir, sa femme lui transmit un billet de Georget, qu'elle tenait du petit pâtre Dousseau.

Le fermier lut :

« Viens demain, après midi, avec ton escorte, dans le petit bois qui borde la route. J'y serai avec ton pâtre, qui est un brave petit homme, et, Dieu aidant, nous te rendrons la liberté et tiendrons tous trois la campagne. »

Doucement ému, le fermier sentit des larmes lui perler sous les paupières.

— Allons, murmura-t-il, il y a encore de braves gens.

Mais, songeant aussitôt aux dangers qu'il allait faire courir à un ami et à ce jeune garçon qui lui était tout dévoué et qu'il aimait, presque un enfant :

— Je n'irai pas, dit-il.

Sa femme se garda de toute appréciation : elle comprenait ses hésitations.

Le projet de l'ami Georget n'eût d'ailleurs pu être mis à exécution...

Le lendemain matin, les Russes cédaient à leur tour la place aux Prussiens qui venaient réoccuper leurs cantonnements.

Au cours de ses excursions à travers champs, Morin avait maintes fois aperçu de ses connaissances, et il n'avait pas été sans remarquer que chacun se détournait de lui comme d'un pestiféré, évitait soigneusement de le croiser, par crainte sans doute d'avoir à lui adresser la parole.

Ainsi, en leur âme et conscience et dans leur pleine indépendance, ses compatriotes l'avaient jugé et condamné, lui, Morin l'honnête homme !

Cette pensée l'énervait, le torturait, il avait hâte de se justifier, de crier à l'infamie, et ce fut presque avec joie qu'il vit le retour des Prussiens.

Ceux là, étant ses ennemis personnels, voudraient certainement le juger, et pour lui être jugé c'était être innocenté.

Il devait être cruellement détrompé.

Les Prussiens venaient de réoccuper Fontenailles et les Epieux, et recevaient Morin des mains des Russes.

Ce fut une grande joie pour le général von Fleisch quand il apprit la capture du fermier.

Désirant l'interroger, il le fit amener à Bois-Renaud où il s'était réinstallé.

Quand le brave homme arriva au château, le général prussien compulsait un maigre dossier dont le rapport du sous-officier qui avait trouvé le corps de M. du Ruchard était la pièce la plus importante.

— Ah ! vous voilà, vous, bandit ! cria-t-il en apercevant le partisan.

Le fermier regarda les soldats qui l'entouraient comme si ces paroles s'adressaient à eux.

— C'est à vous que je parle ! gronda le général, à vous, Morin !

— S'il y a un bandit ici, dit le fermier, avec un calme extraordinaire, ce n'est certainement pas moi ; mais il y a un homme qui abuse de ce qu'il est placé sous la protection de deux soldats armés et armé lui-même pour insulter un autre homme sans défense, et celui-là, général von Fleisch, c'est certainement un lâche.

Le général se dressa, menaçant, et quoiqu'ils n'eussent pu comprendre les paroles de Morin, les deux soldats se rapprochèrent de lui, prêts à l'appréhender...

— Il est en effet une épithète Morin, fit le Prussien courroucé, qui vous convient mieux que celle de bandit et de lâche ; c'est celle d'assassin !...

— Il faut avoir une singulière conception du devoir pour voir un assassin dans le patriote qui défend le sol de son pays par tous les moyens en son pouvoir.

— Il ne s'agit pas de cela, Morin, vous le savez bien !

— De quoi donc, alors ? Allons, osez m'accuser !

— Assurément, vos seuls agissements contre les troupes alliées suffiraient à vous faire condamner à mort, si les soldats victorieux de Leurs Majestés n'étaient disposés à la clemence envers quelques exaltés.

Votre clémence, vous pouvez la garder pour de meilleures conditions.

— Je vous engage, dans votre intérêt, à ne pas aggraver votre cas par l'intempérance de votre langage.

(*A suivre*).

peut compter sur son armée. Je bois à la France, à son armée et aux jeunes soldats qui, par leur dévouement et leur respect des vieilles traditions, sauront se montrer dignes de leurs devanciers. »

Le général Malapert, très ému, a remercié et a fait ses adieux aux officiers. Il a bu à la garnison de Bordeaux, à la France et à l'armée.

Nouvelles Diverses

Histoire d'un testament

Paris. — A la requête d'un frère de Mlle Maxwe-Hedde, les scellés viennent d'être apposés par le commissaire général du Canada au domicile que Mlle Hedde possédait à Paris.

Mlle Hedde, jeune femme d'origine canadienne, a succombé ces jours derniers à Londres, à la suite d'un accident d'automobile. Elle habitait à Paris un bel hôtel attenant à celui de M. Casimir Périer, et avait à Cannes une villa magnifique où elle habitait l'hiver.

Un premier testament donnait sa fortune très considérable à sa sœur. Mais un pli cacheté fut trouvé dans un placard et déposé entre les mains du tribunal de commerce, suivant l'indication que contenait l'adresse.

Ce pli, ouvert aujourd'hui, contenait un deuxième testament par lequel Mme Hedde, révoquant ses dispositions antérieures, instituait comme légataire universelle l'œuvre des asiles de nuit, et disposait en plusieurs parts de sa fortune évaluée à plus de 10 millions.

Une somme très considérable et l'hôtel qu'elle occupait à Paris étaient donnés à la famille d'un de nos confrères et M. Ferrari reçoit une somme de 100.000 fr.

M. Darlan procureur à Grenoble

Paris. — Le bruit court au Palais qu'un groupe de progressistes et les ministres de l'ancien cabinet Méline travaillent avec une extrême énergie à obtenir la nomination de M. Darlan au poste de premier président de la cour à Grenoble.

Petites Nouvelles

Paris. — M. de Cosnac, juge d'instruction, a interrompu pendant quelques jours, les interrogatoires de Mme Bianchini, par suite de l'absence momentanée de M. Henri Robert, avocat de Mme Bianchini, qui ne rentrera à Paris que samedi prochain.

Paris. — Les experts désignés pour procéder, à la suite de l'explosion du restaurant Champeaux, se sont réunis aujourd'hui au laboratoire municipal. Ils feront connaître le résultat de leur enquête dans un mois.

Avis de Décès

Les amis et connaissances de la famille Lucien BRUN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Monsieur Lucien BRUN

SÉNATEUR

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu le *samedi 3 décembre, à 8 heures trois quarts du matin.*

Le convoi partira du domicile du défunt, 26 quai de l'Archevêché, pour se rendre à l'église primatiale de Saint-Jean et de là au cimetière de Loyasse.

Selon la volonté du défunt, on est prié de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

CHOCOLAT CÉRÉALE
Institution Kneipp de France
DÉLICIEUX AU GOUT
Le Seul qui n'échauffe pas
IMMENSE SUCCÈS!!
DÉTAIL · 25, rue Grenette, LYON

Chronique Locale

Cercle de la « France Libre ». — Ce soir, à huit heures et demie réunion de la section n° 3. « Retraites de la vieillesse », au local habituel, 46, rue de la Charité, au premier étage.

Faculté des lettres. — M. Legrand, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon, est nommé professeur-adjoint à la dite Faculté.

Faculté des sciences — M. Henri Douxami, docteur ès-sciences, professeur au lycée Ampère, commencera son cours libre de *Pétrographie* à la Faculté des sciences, le jeudi 1er décembre, à une heure et demie. Il traitera de l'*Emploi du microscope polarisant et des propriétés optiques des minéraux.*

Comité de protestation et de défense contre les abus de la compagnie générale des Eaux à Lyon. — Les habitants de la ville de Lyon sont avisés qu'une deuxième conférence publique et gratuite est organisée par les soins du comité pour avoir lieu vendredi, 2 décembre courant à 8 heures du soir, au Palais du Commerce, à Lyon (salle des Réunions industrielles).

Il sera traité :

Du droit absolu qu'a tout habitant de Lyon d'exiger de la compagnie des Eaux un abonnement de 21 f. 90 par an, pour un service de 100 litres par jour

Des abonnements à 36 fr., 48 fr. et 60 francs.

Des interruptions dans le service de la distribution des eaux.

Des branchements, colonnes d'amenée des eaux, tuyautages et robinets de distribution. Qui doit les payer? — Le cahier des charges. Le règlement général. Les polices.

Nota. — On pourra se procurer le cahier des charges de la compagnie des Eaux au prix de 1 franc au siège du comité et dans les kiosques à journaux de Lyon à partir de vendredi 2 décembre 1898.

Habiles voleuses. — Hier à midi, deux femmes paraissant étrangères se présentaient chez M. Martoray, épicier, rue Paul-Bert, 70, et faisaient quelques emplettes qu'elles demandèrent à payer en monnaie étrangère.

Profitant d'un moment où l'épicière était occupée avec de nouveaux clients, les deux nobles étrangères dérobèrent emportant une somme de 50 francs en pièces de 5 francs que Mme Martoray avait eu l'imprudence de ne pas fermer dans son tiroir.

Plainte a été déposée entre les mains de M. le commissaire de police de la Guillotière.

Vol de 100 000 francs. — Les agents viennent de laisser filer entre leurs doigts un voleur qui eût été de bonne prise. Il s'agit d'un de ces hardis chenapans dont l'adresse surprenante ne s'arrête pas aux bagatelles et qui ne s'occupent que de gros coups.

Il y a trois jours, un sieur Bugler, comptable à l'hôtel de l'Europe à Milan, disparaissait avec une femme emportant la jolie somme de 100,000 francs à son patron.

La police italienne envoya le signalement des fugitifs dans toutes les directions, notamment à Lyon. Mais, informés trop tard, les inspecteurs de la sûreté qui se trouvaient hier dans les gares, afin de mettre la main sur les complices de Walker l'audacieux voleur de la rue Puits-Gaillot, ont laissé filer le couple.

Ils venaient de Marseille et se dirigeaient sur l'Allemagne par Belfort. Il sera difficile maintenant de les pincer.

Jeunes vauriens. — Deux gamins de 14 ans, les jeunes Genet, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, et Joannès Rully, rue Donoir, 79, volaient leurs patrons respectifs et s'étaient entendus pour jouir en commun du fruit de leurs rapines.

Le premier a dérobé une somme de 90 francs et des produits pharmaceutiques au préjudice de M. Vial, pharmacien, boulevard de la Croix Rousse ; le second, quantité d'objets rares chez M Moutet, rue Centrale, 23.

Les deux acolytes ont été arrêtés au moment où ils se disposaient à prendre le train pour Marseille.

A l'Hôtel-Dieu. — On a conduit dans la matinée d'hier à l'Hôtel-Dieu, où elle a été admise d'urgence, une malheureuse femme, nommée Marie Kaisel, trouvée inanimée sur l'avenue de Noailles, à la hauteur de la rue Montbernard.

Elle portait une large plaie à la tête et se plaint de violents maux de reins.

Nos tramways. — Le tramway électrique Bellecour St-Fons a heurté sur la place du Pont une carriole conduite par un nommé Girard, rue Raulin, 29. Les deux véhicules seuls ont été endommagés.

Probablement que les accidents qui se produisent tous les jours sur ses lignes ne suffisent pas à la compagnie O-T.-L., aussi mène-t-elle avec une sage lenteur les travaux auxquels elle procède actuellement dans la rue de la République et place de la Comédie, interrompant la circulation quand elle ne fait pas casser le cou aux passants.

Aujourd'hui encore, à 2 heures, la voiture 53 a déraillé rue de la République, en face la rue Confort ; très agréable pour les voyageurs.

Il serait grand temps que ça finisse !!

Explosion d'une chaudière. — Hier soir vers cinq heures, une forte détonation se produisait à la Croix-Rousse, dans la direction de la rue Saint Augustin. Une chaudière venait en effet d'éclater dans les ateliers de MM. Damont frères, entrepreneurs de menuiserie, 1, rue St-Augustin.

Les débris projetés de toutes parts ont causé des dégâts considérables, brisant boiseries et vitres. Les murailles ont été également ébranlées par la force de l'explosion.

Fort heureusement la machine est isolée du reste des ateliers. Grâce à cette disposition, l'accident n'a fait aucune victime ; le chauffeur, M. Cleyet, qui se trouvait près de la chaudière, a été projeté sur le sol et enseveli sous un amas de décombres.

Il fut bientôt dégagé par le personnel de la maison et les voisins.

Il porte des contusions assez graves qui ont nécessité son transfert à l'hôpital de la Croix-Rousse. Cependant les jours de cet ouvrier ne semblent pas être en danger.

M. Hauw, commissaire de police de la Croix-Rousse, a ouvert une enquête.

Chute mortelle. — Ce matin à 1 h. 1/4, un individu inconnu paraissant âgé de 45 à 50 ans est tombé dans une tranchée place des Terreaux et dans sa chute s'est fracturé le crâne. Après avoir reçu un sommaire pansement dans une pharmacie de la rue Terme, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu où il a été admis d'urgence.

Les quelques papiers trouvés sur le malheureux ne permettent pas d'établir son identité.

Cependant de nombreuses photographies et des cartes-réclame dont il était porteur font supposer qu'il était courtier en photographies.

Conférence patriotique. — La conférence militaire et patriotique de M. le colonel de Villebois-Mareuil, président d'honneur, fondateur de l'Union des Sociétés régimentaires d'Anciens militaires de Paris, faite dans le but de préparer l'Union des sociétés d'Anciens militaires de Lyon, aura lieu dimanche 4 décembre, à 2 heures, dans l'amphithéâtre du Palais Saint-Pierre, 16, rue de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence effective de M. Paul Patté, rédacteur en chef du journal militaire *Le Soldat*, fondateur de l'Union des Sociétés régimentaires d'Anciens militaires de Paris.

La conférence sera gratuite et suivie d'un concert.

Les anciens militaires de Lyon et de la région pourront se procurer des lettres d'invitation, dès aujourd'hui et jusqu'à dimanche 4 décembre, 2 heures, chez le concierge du Palais Saint Pierre (rue de l'Hôtel-de-Ville). Il leur suffira d'être porteurs de leur livret militaire ou de l'insigne de leur société.

Grand-Théâtre. — Ce soir, deuxième représentation de *Don Juan*, avec Mmes Bossy, Tournié et Mastio, ainsi que de MM. Mondaud, La Taste, Gluck, Sylvain et Fold.

Demain, *la Juive*.

Concerts symphoniques. — A la veille du jour où la Société des Concerts symphoniques de Lyon va donner sa première audition, il nous paraît intéressant de fournir à nos lecteurs quelques détails sur l'orchestre recruté et dirigé par MM. Jemain et Mirande.

La tâche était malaisée, car il s'agissait de constituer de toutes pièces un nombreux orchestre, complètement indépendant de celui du Grand Théâtre. Plusieurs exécutants de mérite ont été recrutés parmi les professeurs de notre ville, par exemple : M. Antonio Bedetti, second violon solo : M. Péronnet, alto solo; M. Tamburini, qui fut longtemps trompette solo au Grand-Théâtre ; des violonistes connus à Lyon comme MM. Avril, Cazin, etc.

Parmi les nouveaux venus citons M. Faudray qui arrive, précédé d'une sérieuse réputation de Paris où il a occupé avec distinction l'emploi de violon solo à l'Opéra Comique et aux Concerts-Colonne ; les deux violoncelles-soli, M. Stass, ex-soliste de l'orchestre Jehin et des concerts de Spa, et M. Dechesne, violoncelle solo du Grand Théâtre de Nantes; à la contrebasse notons MM. Comellini, des concerts de Monte Carlo Chrysostomus, des concerts Lamoureux, et Hartmann, des concerts classiques de Marseille.

Du côté des instruments à vent, il convient de mentionner M. Grisez, qui fut longtemps clarinette-solo de l'Opéra-Comique et des concerts du Conservatoire de Paris ; M. Grisez dirige depuis quelques années l'Harmonie municipale de Valence.

Citons encore des solistes comme M. Prévost, première trompette des concerts Colonne ; MM. Delrez (flûte), Dandoy (hautbois), van Dessel (basson), Lamothe (cor), Carpentier (trombone), qui tous ont appartenu aux meilleurs orchestres et dont les noms garantissent aux exécutions des Concerts symphoniques un haut caractère artistique.

Dépuratif du Sang et des Humeurs
Véritable Sirop de Bochet et du Serpent

CHABLY! QUINA DÉLICIEUX

HERNIES 30 ans de succès sans opération et souvent en 15 jours. **guérison radicale** (supprimant les bandages) **Les preuves irréfutables** sont à l'appui **Dr GAILLARD**, de l'*Université américaine de Philadelphie*, médecin de la Faculté de Montpellier, 1, quai Charité, à LYON

CONSEIL DE GUERRE MARITIME

GENDARME TUÉ PAR UNE SENTINELLE

(DÉPÊCHE DE NOTRE CORRESPONDANT)

Toulon. — Ainsi que nous l'avions annoncé il y a quelque temps déjà, le premier conseil de guerre maritime a eu à examiner mardi l'affaire d'homicide involontaire commis sur la personne du gendarme de la marine Grosjeaune par le soldat de 2e classe, Charles Schmitt, du 4e de marine, le 10 novembre, à huit heures du soir, étant en faction dans l'arsenal du Mourillon.

Les débats ont duré toute la journée, de nombreuses personnes ayant été appelées à témoigner sur ce déplorable événement.

Le soldat Schmitt était défendu par Me Lebourgeois, du barreau de Toulon, qui a fait une brillante plaidoirie et réfuté point par point les arguments du commissaire du gouvernement tendant à obtenir la condamnation du prévenu.

Le plaidoyer terminé, le tribunal s'est retiré pour délibérer et a rapporté un verdict d'acquittement.

Le public nombreux qui avait assisté aux débats a été favorablement impressionné par ce jugement.

UN VIEUX MARIN miraculeusement guéri de plusieurs maladies incurables, a fait le serment d'employer le reste de ses jours à faire connaître à tous ceux qui souffrent, la bienfaisante découverte à laquelle il doit son salut, et qui assure la guérison radicale de toute maladie causée par **VICES DE SANG**, Dartres, Boutons, Rhumatismes, Asthme, Bronchite, Gastrite, Anémie, Goître, Maladies secrètes, etc. Ecrire : **L. Gervat, 45, rue de la République, Lyon.**
Réponse explicative. Brochure gratis.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon du 1er Décembre 1898

L'argent a valu aujourd'hui 4 1/2 et même un peu plus pour certaines valeurs, mais il n'a pas fait défaut et n'a même pas pu s'employer tout à fait.

Par suite de la liquidation, les affaires ont été peu actives avec une tendance assez ferme, sauf pour les valeurs espagnoles à cause des bruits d'agitation carliste.

3 0 0, 102.475, 102.50 avec un report moyen de 24 c.; le coupon qui se détache le ... rant n'est pas étranger à ... extérieure, 41... cette fermeté. Extérieure ... avec un report de 6 c. pour la quinzaine. Italien, 95.30, 95.275. Turc C, 27. Landerbank, 547. Primes, 515/ fin courant. Lyonnais, 864.50, 863. Nord-Espagne, 81. Saragosse, 166, 164. Rio, 768 fin.

COMPTANT

Gaz, 950, on dit que cette société serait d'accord avec la société formée pour l'utilisation des résidus de force électrique de la Compagnie des Tramways. On en avait déjà parlé il y a quelque temps. Horme, 178.50. Petin-Gaudet, 15.2.50. Comté, 275, 277. Alais, 325, ex-coupon de 5 fr. Firminy en hausse de 100 f. à 3350. Aciéries de St-Etienne, 1900. Kama, 2000. Banque privée en hausse de 6 fr. à 526. Navigation offerte on ne prenait qu'à 400. Loire, 203. Montrambert, 921. Borax, 109.75, 111, 110. Trifail, 278, 375. Croix-Rousse, 505, 510, on estime à 550 le cours de l'action par suite de la fusion. Tramways, 2015. Usines du Rhône, 103.50. Lumière, 1487, 1495. Grand Bazar, 522, ex coupon de 20 fr.

MARCHÉ EN BANQUE

Mines d'or plus lourdes comme conséquence de la liquidation, mais les avis sont toujours bons. Ce ne sont pas à première vue des valeurs de portefeuille, mais il y en a évidemment qui peuvent être prises comme valeurs d'appoint, comme la Robinson, la Geldenhuis, la Ferreira, la Simmer.

ACTIONS

Urikany, 130.». De Beers, 653.». Tharsis, 184.50. East Rand, 151.50, Goldfields, 133.50. Chartered, 78.75. Robinson Gold, 225.50. Geldenhuis, 19.». Randfontein, 56.50. Sheba, 37.». Simmer, 130.». Ferreira, 632.». Mozambique, 55.75. Montecatini, 13.». Verreries Mulatière, 628.». Engrais l'Est, 56.». Pompes funèbres, 875.». Parts Pomp., 61 50. Ponomareff, 527.50. Constructions méc. anc., 868.50, nouv., 797.50. 1/10 Construc., 708.». Péchiney nouv., 620.». Cleveland, 449.». Sud Russe, 965.». Glaces hygiéniq., 161.». Glaces hyg. d'Algérie, 103.». Thoms. nv. 1199. Tram. Limoges, 615.». Tram. Caluire, 605. Tram. d'Ecully nouv., 870.». ancien, 915.». Tram. Roanne, 535.». Ouest électr., 465.». Tram. Neuville, 1100. Tram. Tours, 113.». Tram. St-Etienne, 550.». Saint-Paul, 500.». Tram. Besançon, 420.». Versailles, 455.». Tram. de l'Isère, 48». Tram. d'Oran, 550.». Tram. d'Aix, 25. de Vals, 90. d'Artois, 490. Horme, anc. 80 nouv. 170.». Pottendorf, 507 50. Parts Kama, 53.». Déménagements Lyon, 450. Déménagements Marseille, 445.». Etablissem. Casati, 135.». Donetz, 1010.». Hafna, 290. Parts Hafna, 6.50. Droit Thomson, 60.». Bouble (droits), 405.». Halogènes, 910. Briansk, 1278.». Céramo, 489.». Part Céramo, ».». Phosph. La Capelle, 95.». Soc. Caucase, 670.». Bouble, 1440.». Katchkar ord., 17.». privé, 55.». Appareillage, 243. Phonographe, 179.». Pellicules fr., 1510.». Plâtrières Sud-Est, 260.». Stéarinerie Lyon, 119.». Champforgeron, 92.». Alpines, 393. Anasaha, 49.». Bar américain, 126.». Eden Bar, 101.». Bar-Barre, 101.50. Grand Bazar, ».». Banque privée, 520.». Alimentation, 138.50. Dombowaïa, 1543.». Rochet Schneider, 510.». Grande Roue, Paris, 25.». Verres spéciaux, 495.». Biscuits Germain, 545. Carrières de Villebois, 178.». Jonage, 475.». Charbonnages de la Loire, 508.». Fr.-Suisse, 615.». Soc. élec. de Saint Rambert, 147.». Schappe Villars, 518.». Stéphanoise, 116.». Cape Copper, 145.»

OBLIGATIONS

Bons de l'Exp. 1900, 16.50. Bons de l'Exp. 1889, 7.75. Pottendorf, 463.». Union électr., 400.». Makenka, 480.». Communay, 301.». Baird, 502.». Donetz, 503.». Sélo, 502.». Rykousky, 525.». Jonage nouv., 479.». Distillerie du Pouzin, 510.». Raffin. Say, 490.». Cuivre de France, 493. Kama nouv., 505.». Méridionales, 311.».

CHANGES SUR PARIS

A Londres, la. 25.51 1/4. Vienne, fl. 47.75. Berlin, rm. 80.80. Madrid, p. 36.87. Barcelone, p. 37.50. St-Pétersbourg, ro. 43.80 ./ Constantinople, l. t. 22.93 ./.. Rome, 107.03. Gênes, lir. 107 05. Milan, lir. 107.05. Bruxelles, 100.30 ./. Amsterdam, fl. 47.85. Lisbonne, rs. 795.». New-York, d. 524.» 3/8. Bombay, rp. 1/4 4/32 Calcutta, rp. 1/4 9/32.

PRIME SUR L'OR

Buenos-Ayres, 113.50 0. ! Lisbonne, 48 1/2 0.

CH. DAMEY.

Dernière Heure

AUTOUR DU PARLEMENT

LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

Voici la composition de la commission de l'enseignement, dont la Chambre a voté récemment la nomination :

1er bureau : MM. Lemire, Porteu, Pichon, partisans de la liberté de l'enseignement.

2e bureau : MM. Viljean, Gervais, Chassaing, partisans du monopole de l'enseignement par l'État.

3e bureau : MM. Aynard, Brachet, Perreau, tous favorables à la liberté de l'enseignement.

4e bureau : MM. Couyba, Dérïbère-Desgardes et H. Blanc.

5e bureau : MM. Deshayes, de Mun, Bougère, adversaires du monopole.

6e bureau : MM. Galtot, Bussières, Ville, partisans du monopole.

6e bureau : MM. Delarue, Baudon, Dubois, le premier pour le monopole, les autres demandent une complète modification du régime actuel.

8e bureau : MM. Plou, Sauzet et Brun, les deux premiers sont pour le maintien de l'état des choses actuel, le troisième disposé à faire certains avantages aux élèves universitaires.

9e bureau : MM. Isambert, Macé et Beauregard, pour la liberté de l'enseignement.

10e bureau : M. Levraudl, qui a soutenu sa proposition ; MM. Raiberti et Guénaud, qui font de nombreuses réserves.

11e bureau : MM. Ribot, Hermand, de Lanessan, sont pour le maintien de l'état de choses actuel.

Paris. — Dans la commission de l'enseignement, M. Aynard a hautement revendiqué la liberté absolue de l'enseignement et il s'est élevé, dans un discours qui a fait la plus grande impression sur ses collègues, contre les théories sectaires et chauvines dont MM. Levraud, Rabier et Poulain se sont faits les apôtres à la Chambre.

M. Perreau, l'éminent professeur à la Faculté d'Aix, a parlé dans le même sens et M. Mirman lui-même s'est fait applaudir par les vrais libéraux.

LA COMMISSION DE L'IMPOT SUR LE REVENU

La Chambre réunie dans ses bureaux a nommé aujourd'hui la commission chargée d'examiner le projet de M. Peytral sur l'impôt sur le revenu.

Sont élus : premier bureau : MM. Dulau, Chastenet, Damette, tous les trois hostiles au projet. Deuxième : Trouillot, Aymon, Charles Gras, qui acceptent comme pis-aller le projet en attendant une réforme plus radicale. Troisième : MM. Cassou, Boudenoot et Constant qui acceptent le projet avec des réserves nombreuses. Quatrième : MM. Bazille, Muzet et Guillemet. Le premier accepte le projet, il eût désiré cependant se rapprocher davantage du projet Doumer, le second lui est hostile, il lui préférerait le projet Cochery, le troisième a insisté pour l'adoption de son projet intermédiaire. Cinquième : MM Rose, Denys Cochin et Menier, tous hostiles au projet. Sixième : MM. Pichon, de la Batut, Claudinon, favorables avec des réserves. Septième : MM. Pajot, Merlou et Magnaudet, hostiles tout en étant favorables à l'impôt global et progressif. Huitième : MM. Caillaux, François Hugues, Chenavaz, les deux premiers acceptent le projet comme un minimum, le troisième est hostile. Neuvième : MM Rey, Sembat et Maret, favorables à l'impôt global et progressif, hostiles au projet actuel. Dixième : MM. Rouvier, Viviani et Mesureur, le premier acceptant le projet simplement comme base de discussion, les autres hostiles, réclamant l'impôt global et progressif. Onzième : MM. Cruppi, Alasseur et Massabuau, acceptent le projet mais avec de nombreuses réserves.

LA COMMISSION DE L'OCTROI

Paris. — La nomination de la commission de 22 membres pour l'examen de la proposition de loi de M. Georges Berry tendant à la suppression totale des droits d'octroi a eu lieu aujourd'hui.

Parmi les commissaires élus de notre région citons MM. Krauss, Genet, Dubief, Colliard.

La commission est tout entière favorable à la suppression des octrois. Par contre, elle se trouve divisée sur les taxes de remplacement.

LA PROTECTION DE LA SOIE

Paris. — Le groupe parlementaire de la protection des industries de la soie qui s'est réuni hier pour la première fois, a décidé de s'occuper immédiatement du relèvement des tarifs appliqués aux tissus de soie pure venant de l'étranger.

L'établissement du tarif minimum de 1895 a créé une situation des plus difficiles et des plus précaires à notre tissage français de soie pure.

Le groupe parlementaire a compris qu'il était urgent d'y porter remède, car ce n'est plus seulement le tissage qui est menacé dans son avenir, mais ce sont encore toutes les industries et productions qui s'y rattachent, comme la sériciculture, la filature, le moulinage, la teinture.

La communauté du danger a réuni pour la défense commune tous ceux qui s'intéressent à cette grande question si importante pour notre région et pour la prospérité nationale.

L'affaire Dreyfus

MANIFESTATION D'ÉTUDIANTS

Paris. — Cet après midi a eu lieu à la rentrée de la Faculté de droit une manifestation bruyante. Certains étudiants de première année en attendant l'arrivée du professeur, M. Chinon, criaient « Vive Picquart ! » tandis que de nombreux cris « A bas Picquart ! » se faisaient entendre.

Lorsque le professeur monta en chaire, le tumulte loin de cesser ne fit que grandir. Devant l'impossibilité de finir son cours, M. Chinon se retira après avoir déclaré dans un court intervalle de silence qu'il considérait la leçon comme ayant été donnée, se réservant de reprendre son cours à la prochaine séance, là où il aurait dû l'arrêter aujourd'hui. Les étudiants évacuèrent l'amphithéâtre aux cris de « Vive Chinon ! » puis ils continuèrent la manifestation dehors. Des mesures ont été prises aussitôt pour empêcher l'entrée à l'école des personnes non munies de cartes d'étudiants.

***

Paris. — Cet après-midi à 4 heures les alentours de la Sorbonne présentaient une grande animation.

Des groupes nombreux d'étudiants se promènent rue des Ecoles en poussant des cris divers. Aux cris de « Vive Zola ! », les étudiants antisémites ripostent en chantant « Conspuez Buisson ! ».

L'amphithéâtre où doit avoir lieu le cours de M. Buisson s'emplit bientôt et plus de 2.000 étudiants attendent l'ouverture de la conférence. Les étudiants antisémites crient « Conspuez Buisson ! » et les autres répondent « Vive Picquart ! Vive Buisson ! Vive Zola ! »

Les étudiants picquardistes ayant le dessous opèrent une sortie.

C'est alors dans la galerie des Sciences une bataille à coups de cannes et de parapluies. Les combattants vont ensuite jusqu'à la rue des Ecoles.

Les dreyfusistes résistent et pendant 5 minutes les coups tombent dru comme la grêle. Un service d'ordre intervient alors et disperse les manifestants. Pendant ce temps, M. Buisson, qui avait passé inaperçu, fait son entrée dans l'amphithéâtre. L'effervescence se calme et le cours a lieu sans incident.

A la sortie quelques manifestations se sont produites de nouveau.

RETOUR OFFENSIF

Paris. — On parle d'un nouvel incident qui serait soulevé à la Chambre. MM. Viviani et Gras travaillent à mettre sur pied une proposition de loi sur les pouvoirs de la cour de cassation pour laquelle on demandera l'urgence.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 2 DÉCEMBRE 1898

Premier arrondissement. — Veuve Durand, née Rosalie Frechet, tisseuse, 70 ans, rue Imbert Colomès, 25, f. 11 h. — Michel Mosnier, rentier, 82 ans, montée Saint-Sébastien, 14, f. 1 h.

Deuxième arrondissement. — Casimir Petit, commerçant, 64 ans, place Ampère, 8, f. 10 h. — Epouse Malmezat, née Rose Gras, 44 ans, rue Denuzière, 3, f. 3 h. — Auguste-Léon Sauvage, 41 ans, gare Perrache, f. midi.

Troisième arrondissement. — Mélanie-Berthe Anselme, 4 ans, rue Servient, 92, f. 7 h. — Epouse Ardet, née Benoîte Dupeuble, 38 ans, rue des Herdeaux, 2, maison Mardet, f. 3 h. — Marie Beaulheac, 79 ans, rue Corne-de-Cerf, 29, f. 9 h. — Jean Deveaux, terrassier, 58 ans, rue Turenne, 11, f. 11 h. — Epouse Milllat, née Rose Morisset, couturière, 32 ans, rue Sainte-Anne de-Baraban, 15, f. 1 h.

Quatrième arrondissement. — Fournier Joseph, s. p., 77 ans, r. de l'Enfance, 43, f. 8 h. — Ep. Evrard, née Dufourd, rentière, 71 ans, cours d'Herbouville, 3, f. 9 h.

Cinquième arrondissement. — Vve Sampiedarena, née Benoîte Gréen, rentière, 80 ans, ch. de Francheville, 69, f. 9 h.

Sixième arrondissement. — Ep. Dumorthier, née Dubanchet, modiste, 33 ans 1/2 rue des Charmettes, 68, f. 7 h. — Ducroux Julien, menuisier, 49 ans, rue Boileau, 34, f. 9 h. — Vve Vovant, née Angéline Sagevalier, ménagère, 74 ans, rue de Sully, 38, f. 1 h. — Ep. Debray, née Clémence Reverchon, couturière, 57 ans, rue Dussaussay, 6, f. 3 h.

MARCHÉ aux BESTIAUX de la VILLETTE

du 1er décembre 1898

ESPÈCES	AMENÉS	VENDUS	PRIX DU KILOS Qualités 1re	2e	3e	PRIX extrêmes	
Bœufs	1952	1672	1 36	1 26	1 08	0 96 à	1 46
Vaches ..	564	444	1 32	1 22	1 62	1 39	1 44
Taureaux ..	264	254	1 10	0 98	0 88	0 80	1 10
Veaux	1375	1083	1 90	1 84	1 66	1 49	2 16
Moutons ..	19844	19144	1 90	1 70	1 42	1 32	1 20
Porcs	3221	3190	1 50	1 42	1 38	1 20	1 64

MARCHÉS DE LA RÉGION

Feurs. — *Marché du 1er décembre* 1898. — Froment, 1re qualité, le double-décalitre, 3.25 ; 2e 3,15, 3e 3.»»; Blé-froment, les 100 kil. »» » ; Seigle, 1re qualité, 2,20 ; 2e 2 10 ; Blé-seigle, les 100 kil., ..,.. ; Orge nouvelle, le double-décalitre, 2,40 ; Avoine, 1,60 ; Colza, 4,25 ; Pommes de terre, les cent kilos, 7,00 ; blanches, 7,00 ; Farine gruau, les 125 kil., 41, 2e qualité 38, 2e 37 ; Pain miche, le kil., .,.. ; 1re qualité, »,40 ; 2e »,35 ; 3e »,30 ; Viande, 1re qualité, le kil., .,.. ; 2e .,.. ; Porc frais, .,.. ; Vin vieux, les 210 litres, .. ; Vin nouveau, les 210 litres, 80 ; Foin, les 100 kil., 6,00 ; Paille froment, 2, 75 ; Paille seigle, .,.. ; Charbon de bois, .. ; fossile, . ; Beurre, le kil., 2,40 ; Œufs la douzaine, 1,35.

Saint-Etienne. — *Marché aux Porcs* (1er décembre 1898). — 662 Porcs amenés, 517 vendus, 145 invendus.

Prix du kilogramme au poids vif (sur pied), 1re qualité 1.10 ; 2e qualité, 1.06 ; 3e qualité, 1.02.

Prix extrêmes : minimum, 0.90 ; maximum 1.12

Nota. — Dans ces prix, les taxes d'octroi et d'abatage sont comprises jusqu'à concurrence de la consignation qui est de 12 francs par tête.

Firminy. — *Marché du 1er décembre* :

Bœufs en cheville les 100 kil.	130 »	à 135 »		
— vivants	—	60 »	65 »	
Vaches en cheville	—	120 »	125 »	
— vivantes	—	30 »	35 »	
Moutons en cheville	—	160 »	165 »	
— vivants	—	70 »	75 »	
Veaux vivants	—	85 »	90 »	
Porcs gras, vivants	—	98 »	103 »	
Porcs pour l'engrais, la tête		15 »	20 »	
Pommes de terre, les 100 kil.		8.50	9 »	
Foin, 1re qualité	—		6.50 »	
Foin, 2e qualité	—		4.50 »	
Paille, 1re qualité	—		3.50 »	
Paille, 2e qualité	—		3.00 »	

Spectacles & Concerts

GRAND-THÉATRE. — Aujourd'hui, *Don Juan*, opéra de Mozart.
Bureau 7 h. 1/2, rideau 8 h.

THÉATRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui à 8 heures, *Nouveau Jeu.*

CIRQUE RANCY. — Tous les soirs à 8 h. 1/2 et jeudis et dimanches à 3 heures, représentations équestres variées.
Au programme : Les trois glaces tigrées, phénomène exotique. Fred et Rick, ex entriques comiques. — Fantaisie orientale par la famille Palmer. — Les Sœurs Cottereil, étoiles équestres. — Les six Gluiseretti, acrobates. — Les Jocé, gymnastes aériens, etc., etc.

MUSIQUE MILITAIRE. Kiosque de Bellecour. Tous les jours, de 3 à 4 heures du soir, concert par les musiques de la garnison.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE. — Tous les jours, dimanches et fêtes, ascension de 7 heures du matin à 5 heures du soir.

INSTITUTION NOLOT
PRÉPARATOIRE AUX
DIVERS BACCALAURÉATS ET AUX ÉCOLES
— LYON —
74 élèves reçus aux examens de 1897 et 1898
24 réceptions dans les seule session de novembre 1898

Baccalauréat classique. — 1re partie (*rhétorique*). — Bellemain (assez bien), Bertholiet, Hartmayer, Fabre, Lacombe, Nogier, Verrière, Berthomier, Boué, Danjean, Léger, Millet, Pierre de Barrin, Bouvet, Eyraud, Gillot, Laure, Magnien, Monnet, Payen, Vainker.
2e partie (*Lettres-Philosophie*) Blot, — Colomb F., Dubois, Etienne (assez bien), Mauras, Moreau, Ory Joseph Nicolas, Rambaud, Martin, Marty, Menjot, Valensio, Barbe (assez bien), de la Fouihouse, Julliand, Lafa, Nogier, Sardaine, Yon de Jonage (assez bien), Christ, Jeannin, Quignard, Waldmann.
Baccalauréat moderne. — 1re partie. — Ory André, Lançon, Vannay, Chavassieu.
2e partie (*Lettres-Philosophie*). — Rouhier.
2e partie (*Lettres-Mathématiques*). — Demure, Gagneur, Ory André, Vignon.
Examens du P.-C.-N. — Clair, Devron, Estéoule, Guttinger, Petit François, Ri...
Ecole de chimie industrielle. — Demure, *Ecole ...*, Bernand, Vignon. Gentey, Gagneur, *Ecole centrale lyonnaise.* — Bouvard, de Barrin Hippolyte, Kraeutler.
Ecole de commerce. — Bernard, Girard, Vadon.
Pharmacie (certificat d'aptitude). — Nicoud, Picaud.

SOMMIER DE L'EXPOSITION
46, Rue Centrale, Lyon
Envoi tarif de ce charmant coucher métallique

CYCLES STROCK & Cie
AMIENS (Somme)
J. ABEL, agent régional
32, Cours Lafayette, LYON
GARAGE. — RÉPARATIONS

LES SEULS PORTRAITS VRAIS
ne peuvent être obtenus qu'à la
LUMIÈRE ARTIFICIELLE
INSTANTANÉE
(BREVETÉ S.G.D.G.)
de l'avis des premiers Photographes de l'Europe
J. HÉRON
Photographe, 6, PLACE BELLECOUR, LYON
au rez-de-chaussée
Opère tous les jours jusqu'à 7 h. du soir, et
le samedi jusqu'à 11 h. du soir

PH. GOBERT, Lyon
Magasin, 133, avenue de Saxe
Ateliers et entrepôt, 5, boul. des Casernes
UNIQUE DÉPOT POUR LA RÉGION LYONNAISE
du seul et véritable
CALORIFÈRE IRLANDAIS
à feu visible et continu et grille mobile
de *MM. MUSGRAVE & Cie, de Belfast (Irlande)*
Médaille d'or, Exposition Universelle, Paris 1889
Poêles à grand tirage, le « **Crown** », le « **Radiator** », le « **Sir Franklin** », poêles au bois le « **Star** », le « **Matchless** », le « **Kirwood** », le poêle américain « **Le Phare** », etc.
CALORIFÈRES DE CAVE, SYSTÈME MUSGRAVE
Fourneaux de cuisine maçonnés ou portatifs
Installation au dehors. — Références de 1er ordre. — Catalogues et prix courant sur demande.

RHUMES
TOUX - BRONCHITES
Guérison assurée par les
PASTILLES D'HÉLICINE
aux Bourgeons frais de Sapin
du massif de la Chartreuse
Prix : 1 franc 50
DÉPOT GÉNÉRAL : Pharmacie Saint-Raphaël
SAINT-LAURENT-DU-PONT (Isère)
ENVOI FRANCO PAR 3 BOITES

A la Corbeille
LA DEMI-LUNE
Tous les jours :
Poule Corbeille - Matelotte
Langouste à la Russe
Voir pour Repas de Noces et d'Inventaires
ARRÊT DU TRAMWAY

Jeune dame Bonne Comptable
références de 1er ordre, demande place.
S'adresser aux bureaux du journal, sous le n° 12.

Le Gérant : A. MICHAL.

Impr. de la *France Libre*, 35, r. Condé, Lyon
J.-B. BALLET, Directeur.

NOUILLETTES aux ŒUFS RIVOIRE et CARRET

AGENCE FOURNIER

PUBLICITÉ FRANÇAISE & ÉTRANGÈRE

Société Anonyme au Capital de 1.200.000 Francs

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE CONFORT, LYON

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer les actionnaires de la Société que, dans sa dernière réunion, il a été décidé qu'il sera remis en paiement, à partir du **15 décembre 1898**, à valoir sur les produits de l'exercice 1898, un acompte de 10 fr., sous déduction des impôts, soit :

9 fr. 10 pour les actions au porteur contre la remise du **Coupon n° 5**

Ce paiement sera effectué au siège social, 14, rue Confort, Lyon, et aux succursales de l'Agence de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon, Chalon, Dijon, Valence, Clermont et Bourg.

PIANOS, ORGUES ET LUTHERIE

Instruments neufs et d'occasion

Mon LEJEUNE

LYON — 50, rue de la Charité, 50 — LYON

Violons, Violoncelles, Mandolines, Instrts de Cuivre

CORDES ET ACCESSOIRES

VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGE

Grande Facilité de Paiement

Vente à 60 mois de crédit avec faculté de remboursement

Article réclame, **Mandoline Napolitaine** à mécanique très bon instrument **12 fr. 90**

LA MAISON ENTRETIENT GRATUITEMENT SES PIANOS EN LOCATION

STATUES DE ST ANTNE DE PADOUE

NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ

STATUES RELIGIEUSES EN Ts GENRES, CRÈCHES POUR NOËL

Envoi de Photographies sur demande

BARBARIN, statuaire, 11, place Saint-Jean, 11, LYON

Nous recommandons spécialement

Le Magasin de Chaussures

A L'ESPÉRANCE

Le mieux assorti et vendant le meilleur marché

ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE

Dépositaire des premières Manufactures de France

24, Rue Victor-Hugo, 24

BONS DE L'EXPOSITION De 1900

17e Tirage : 26 Décembre 1898

GROS LOT

100.000 fr.

PRIX DU BON : 20 fr.

Ce Tirage comprend :

1 lot de	100.000 fr.
1 lot de	10.000 fr.
2 lots de	5.000 fr.
5 lots de	1.000 fr.
150 lots de	100 fr.

EN VENTE

Agence FOURNIER, 14, rue Confort

LYON

Abonnement sans frais à tous les Journaux du monde

Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

"POÊLE A PÉTROLE" *« Le Drapeau »*

SIMPLE, NOUVEAU, PRATIQUE

Le seul sans odeur, sans fumée, donnant une très forte chaleur

"CHEMINÉE CHOUBERSKY" *Modèle perfectionné*

à feu visible offrant toute sécurité

PLUS DE 40.000 CHEMINÉES *en usage depuis 4 années*

Ces appareils fonctionnent journellement

Chez : **BONNETON FILS**, représentant

12, rue de la République, 12

— « LYON » —

Seul dépôt du nouveau porte-parapluies

" L'AUTOMATIQUE "

TERRAIN A VENDRE

sit. r. Masséna, 21, p. le c. Vitton. S'ad. r. Louis-Blanc, 9, au 1er.

UN HERBORISTE

exerçant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les âcretés du sang. M. SIMON, herboriste à *Chaumont* (H.-M.), envoie sa méthode de guérison contre **15 c.** en timbres-poste.

Pour Vendre ou Acheter

PROPRIÉTÉS — CHATEAUX

Villas, Vignobles

dans tout le Sud-Est de la France

S'ad. **CHABERT** Père & Fils

Commissionnaires en Immeubles

à VALENCE (Drôme)

NOUVEAU PROCÉDÉ POUR LA

DORURE

de toutes nuances

employée au pinceau, séchant instantanément sur tous les métaux.

Cette dorure est supérieure à toutes celles connues à ce jour : elle peut être appliquée par qui que ce soit, sans danger et sans apprentissage. Elle est à la portée de toutes les bourses.

Pour la modeste somme de **1 fr. 95** par mandat-poste ou en timbres français, adressée à

M. V. BRARDA

peintre-plâtrier à **Chancia**, par *Dortan* (Ain)

on recevra, par retour du courrier, **2 flacons** de Dorure, deux tons, avec un pinceau et la manière de s'en servir. — Franco de port et d'emballage.

A Céder

500 CASQUES

(Brevetés S. G. D. G. en France et à l'Etranger) et brevets d'invention.

Appareils permettant de rester indéfiniment dans la fumée sans danger d'asphyxie.

Ecrire : J.-M. Sourioux, bureaux du journal.

AUX 4 BLASONS

MALAVAL

Graveur en tous genres

Lyon, passage de l'Hôtel-Dieu, 24, Lyon

Timbres de paroisse, Cachets, Armoiries, Articles pour dessiner la broderie, Plaques pour bicyclettes, Plaques d'enseignes

CONGO

Tirage le 20 Décembre

150 Lots par an, s'élevant à 550.000 Francs

PRIX : 98 FRANCS

1 lot de.....	100.000 fr.	3 lots de.......	500 fr.
1 lot de.....	2.500 fr.	20 lots de.......	280 fr.

PANAMA

Tirage le 15 Décembre

236 Lots par an, s'élevant à 2.200.000 Francs

PRIX : 118 FRANCS

1 lot de.....	250.000 fr.	2 lots de.....	5.000 fr.
1 lot de.....	100.000 fr.	5 lots de.....	2.000 fr.
2 lots de.....	10.000 fr.	50 lots de.....	1.000 fr.

Par correspondance, ajouter 0.15 cent. par titre

EN VENTE

A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

HOTEL JEANNE D'ARC

(Petite-Bombarde)

PARIS-HIGHLAND, rue de la Bombarde, 6, LYON

6 francs par jour ; Repas à partir de 2 francs

LE PLUS ANCIEN HOTEL CONNU DE CLERGÉ

VOIES URINAIRES — ECOULEMENTS chroniques — RÉTRÉCISSEMENTS — RÉTENTIONS, etc.

VICES DU SANG — RHUMATISMES chroniques — MALADIES de la PEAU — SYPHILIS, etc.

Le DOCTEUR JOBERT

Ancien Interne Lauréat — Médecin Spécialiste à PARIS

Prix de Médecine (1888) — Prix de Chirurgie et d'Accouchement (1889)

CONSULTE à LYON, les 3, 4 et 5 de chaque Mois

4, PLACE DES CÉLESTINS

Renseignements et Brochures : Phie MAUGUIN, Place des Célestins.

LYON, 6, rue St-Côme, 6, LYON

GRANDE PHARMACIE DE

L'ÉLÉPHANT

DÉPURATEUR RADICAL 2.4'50, lit. 10'

Maison de Confiance et de Bon Marché

NOUVELLE GRANDE BAISSE DE PRIX

DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Médicaments toujours frais. — Détail au prix du gros. — Prix fixe

Consultations gratuites par le Dr BARRIER, de la Faculté de Paris

COMPAGNIE HOUILLÈRE & MÉTALLURGIQUE DE

NOVO-PAVLOVKA

BASSIN du DONETZ (Russie)

Situation. — Nature de l'exploitation. — Les bénéfices à venir. — Hausse des actions. — Analogie avec les affaires minières de Dombrowa, Briansk, Doubowaïa, Huta, Bankowa. S'adresser pour tous renseignements et recevoir la notice à la

BANQUE FRANÇAISE D'ÉMISSION

9, Rue Président-Carnot, LYON

SI VOS CHEVEUX TOMBENT

Faites usage du merveilleux **Pétrole HAHN**

Flacon : **4 fr. 85** *franco* contre mandat.

Pharmaciens, Parfrs, Coiffeurs. Eviter la Fraude et les Substitutions.

Lyon, F. VIBERT, Concessionnaire général

DÉCOUPAGE SUR BOIS

Pour Amateurs

Machines à Découper

de tous genres

TOURS, ÉTABLIS, OUTILS

SCIES DE TOUS MODÈLES

BOIS ASSORTIS

Noyer, sycomore, érable, hêtre, acajou et bois incassable

Tous les accessoires pr le découpage

DESSINS FRANÇAIS & ITALIENS

2 Albums Lemelle, 520 modèles, *franco*.......	1.60
1 Album Fumel, 290 modèles, —	40

GARDE & LUGON

58, cours de la Liberté, LYON

A LA PALETTE D'ARGENT

Peinture et fournitures en tous genres **Articles bois et métal à peindre.** Vente et achat de tableaux. Gravures et peintures en location. Encadrements en tous genres. Fournitures pour la photographie.

Prix spéciaux pour Pensionnats

Maison NANTARD, *22, passage de l'Hôtel-Dieu*, **LYON**

PIANOS D'OCCASION

Ch. CHAGNY, 60, av. de Noailles

(Près le cours Morand)

ÉRARD, PLEYEL, etc. — Garantie sur tous les Instruments

VENTE, LOCATION, ÉCHANGES & RÉPARATIONS

Maison recommandée à nos Lecteurs

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR

4, rue du Peyrat, Lyon

Maison recommandée aux Familles

Imprimerie Universelle

ADJOINTE A LA « FRANCE LIBRE »

LYON — 35, RUE DE CONDÉ, 35bis — LYON

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES de TOUTES DIMENSIONS

Livre dans les vingt-quatre heures

Les Cartes de Visite, Cartes d'Adresse, Avis de Messe

LETTRES DE MARIAGE

Circulaires et Prospectus de tous genres

Tirages de Luxe EN NOIR ou EN COULEURS

Elle livre les LETTRES DE DÉCÈS deux heures après la Commande

Installation spéciale pour Brochures, Livres, et, en général, tous les Travaux de longue haleine

Impression, à de très bonnes conditions, de tous Organes périodiques ou quotidiens

CHROMOTYPOGRAPHIE - SIMILIGRAVURE - LITHOGRAPHIE - PHOTOGRAVURE

L'IMPRIMERIE UNIVERSELLE est la SEULE de Lyon qui, en cas d'urgence, LIVRE A TOUTE HEURE du Jour ou de la Nuit

BOURSE DE PARIS *du 1er Décembre*

PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTAT	DERNIER COURS
102 85	3 0/0 Français, cpt	102 25
102 85	— terme	102 67
... ..	3 0/0 Amortis. cpt	... ..
... ..	— terme	... ..
104 40	3 1/2 0/0..... cpt	104 40
104 50	— .... terme	104 70
	COMPTANT	
95 .	Italien 5 0/0	95 10
42 20	Extérieure 4 0/0	41 55
94 20	Russe 3 0/0 1891	95 .
94 85	— — 1896	94 85
100 50	— 3 1/2 1894	100 60
27 15	Turc 4 0/0 série C.	27 20
22 50	— — série D.	22 85
TERME	ACTIONS	COMPT.
.... ..	Banque de France	3630
... ..	Crédit Foncier	730
... ..	Comp. Escom. Paris	599
869 ..	Crédit Lyonnais	866
9.6	Banque de Paris	945
... ..	Foncière lyonnaise	350
5.8 ..	Banque Ottomane	548
	— Autrichien	505
84 50	— Afrique Sud	83
1913	Paris-Lyon-Médit.	1915
... ..	Ch. de fer Autrich.	...
... ..	— Lombard	167
165	— Saragosse	163 25
82 50	— Nord Espagne	83
689	Méridionaux	691
1655 ..	Suez (actions)	1645
... ..	Rente foncière	...
... ..	Nord	2110
... ..	Midi	1415
111 ..	Cie Gén. Traction	110 50
1307 ..	Thomson Houston	1305
65 ..	Brésil 4 0/0 89	[illegible]

TERME	ACTIONS	COMPT.
... ..	Banq. Nat. Mexique	... ..
84 ..	Robinson Bank	... ..
... ..	Omnibus de Paris	... ..
... ..	Voitures de Paris	720 ..
PRÉCÉD. CLOTURE	RENTES	DERNIER COURS
103 50	Egypte unifiée	108 05
104	— privilégiée	103 80
102 80	Hongrois 4 0/0	102 60
107 70	Russe 1867-69 4 0/0	101 45
103 ..	— 1880	101 40
103 ..	— 1889	102 85
102 87	— 1890 2e et 3e	102 60
	— 1890 4e	102 60
103 85	— 1893 5e	103 40
	— 1894 6e	102 30
... ..	Consol. 4 0/0 1e et 2e	102 80
	— 3e	102 90
... ..	Ottomane consol.	397 25
475 .	— Priorité	475 .
505 ..	— Douanes	505
469	— 1894 4 0/0	460
	OBLIGATIONS	
555	Ville Paris 1865	554
423 25	— 1869	413 50
415	— 1871	414 25
569	— 1875	566
564	— 1876	564
3?9	— 1886	...
391	— non lib. 1892	390
400 75	— libérées 1892	400
509 50	Foncières 1879	509
461	— 1883	461
494	— [illegible]	455
100 ..	— 1885 1/3	160
536 ..	[illegible]	536

PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS
493 50	Communale 1880	499 .
398 50	— 1891	399 50
499 50	— 1892	499 ..
53 ..	Bons à lots 1887	52 ..
51 ..	— 1888	51 ..
170	Bons à lots Panama	1?3 50
7 25	— Exposition 1889	7 25
16 50	— — 1900	16 50
... ..	— de la Presse	12 25
90 ..	Lots du Congo	89 75
685 ..	Est 5 0/0	683 50
475 ..	— (juin-d.) 3 0/0	473 25
.... ..	P.-L.-M. 5 0/0	1280 ..
429 50	— 2 1/2	430 ..
475 ..	Dauphiné 3 0/0	473 .
472 50	Fusion anciennes	474 50
470 ..	— nouvelles	469 50
473 ..	Midi	473 ..
477 ..	Nord	483 ..
474 .	Orléans	473
474 25	Ouest	473 25
215 ..	Andalousie 1re série	218 ..
213 ..	— 2e —	213 .
465 ..	Autrichien ancien	466 50
457 ..	— 2e hyp.	458 50
58 ..	Cacérès	59 .
384 50	Lombardes anc.	384
384	— nouv.	381
227 50	Nord-Espagne 1re	227 50
213	— — 2e	214 25
223	— — 3e	223 .
218 ..	Asturie 1re série	217 ..
215 ..	— 2e —	212 ..
213 .	— 3e —	212 ..
268 75	Portugaises 3 0/0	269 50
	— 4 0/0	3 9
2?4 .	Saragosse 1re [illegible]	[illegible]
285	— 2e —	285
287	Chemins [illegible]	[illegible]

PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS
39 ..	Panama 5 0/0	37 50
28 50	— 3 0/0	27 50
646	Suez 5 0/0	649 ..
482 ..	— 3 0/0	480 ..
483 ..	Forces mot. Rhône	482 ..
.. ..	Mobilier espagnol	. . ..
362 ..	Gaz de Madrid	... ..
452 ..	Sud-France	452 ..
517 ..	Cie Gén. fr. Tramw.	515 ..
112 ..	Sud-Espagne	119
.. ..	Doman. autrich.	317 75
252 ..	Est-Espagne	.. ..
	En Banque	
.. ..	Extérieure	.. ..
.. ..	Turc C	.. ..
.. ..	Turc D	.. ..
112 25	Chemins ottomans	111 75
.. ..	Banque ottomane	.. ..
284 ..	Tabacs	230 ..
63 12	Brésil 5 0/0	63 25
.. ..	Rio	...
194 50	Tharsis	194 50
661 ..	De Beers	683
42 .	French Rand	42 .
225 50	Robinson Gold	22? 50
	— Randfonte	26
80 50	Chartered	78 75
134 ..	Goldfields	139 50
. ..	Langlaagte	78
16 25	Randfontein	16 50
37 50	Sheba	37
130 .6	Simmer	133 .
633	Ferreira	632
	East-Rand	5. .0
7?	Kleinfontein	71 50
198 50	[illegible]	196

BOURSE DE LYON *du 1er Décembre*

PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTATS	DERNIER COURS
102 10	3 0/0 Français	102 10
... ..	— coupures 500	... ..
... ..	3 0/0 Amortissable	
... ..	— coupures 500	... ..
... ..	3 1/2 0/0 1894	104 05
... ..	— coupures 500	... ..
... ..	Emp. 3 1/2 0/0 Tonk.	... ..
... ..	Emp. Madagascar	.. ..
104 60	Chine 4 0/0 or	
108 0?	Dette égypt. unifiée	108
104 25	— — privil.	104 30
.. ..	Espagne 4 0/0 exté.	.. ..
... ..	Hongrie 4 0/0	... ..
	Italien 5 0/0	
22 9?	D. c. ottomane sér. D	22 86
... .	Consolidé ottomane	... ..
	Priorité	474 ..
505	Douanes	502
101 60	Russe 4 0/0 67-69	101 60
101 75	— 4 0/0 1880	101 60
102 95	— 4 0/0 1890	102 70
94 95	— 3 0/0 1891	94 70
	— 3 1/2 0/0 94	
94 90	— 3 0/0 1896	94 90
	ACTIONS	
863	Crédit Lyonnais	863
358	Société Fonc. Lyon.	360
625 ..	Société Lyonnaise	625
	Canal de Suez	
505	Banq. Pays-Autrich.	
... ..	Banque ottomane	
... ..	Mobilier espagnol	
... ..	Autrichiens-Hong.	
	Lombards [illegible]	
85	[illegible]	
... ..	Saragosse	185

PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS
... ..	Dombes et Sud-Est	462 ..
... ..	— nouvelles	.. ..
... ..	P.-L.-M. fusion	473
... ..	— — nouv.	468 50
... ..	Autr.-Hong. nouv.	
... ..	Cacérès	58
... ..	Lombardes 3 0/0	384 50
... ..	— — nouv.	.. ..
... ..	Nord-Esp. 1re série	... ..
	— 2e série	
	— 3e série	
... ..	Asturie 1re hyp.	217
... ..	Saragosse 1re hyp.	3?2 50
... ..	— 2e hyp.	236
101 50	Ville de Lyon	101 75
	— St-Chamond	
	— Tarare	
... ..	Croix-Rousse	... ..
437 ..	Lyon-Fourvière	... ..
432 50	Ouest-Lyonnais	435 ..
... ..	Rhône	... ..
... ..	St-Victor à Thizy	... ..
504	Tram. Clermont	
813	Tramways de Lyon	815 ..
46	Drôme	
... ..	Dombrowa	
	Fond. l'Horme anc.	
608 .	Blanzy	
509 50	— nouv.	510 .
.. ..	Cuivre Lyon-Mâcon	
	Verrerie Richarme	
	Eaux & Eclairage	
... ..	Rue de Lyon	
517	Trifail	
193	Sotiel Coronada	260 ..
	Charb. d'Urikany	260
2??	[illegible]	215
195	[illegible]	200

PRÉCÉD. CLOTURE	ACTIONS	DERNIER COURS
	Gaz	
1475 ..	Augers	... ..
1300 ..	Besançon	... ..
430 ..	Bourg	.. ..
... ..	Dole	.. ..
1200 ..	Florence	.. ..
1170 ..	Limoges	.. ..
950 ..	Lyon	950 ..
... ..	Padoue-Vicence	... ..
810 ..	Le Puy	... ..
1090 ..	Reims	1100
5200 ..	Saint-Etienne	5200 ..
700 ..	Toulon	.. ..
930 ..	Venise	... ..
	Fonderies	
179 .	L'Horme	178 50
2193 ..	Creusot	2190
1570 ..	Aciéries marine	1572 50
870 .	Commentry-Fourch.	865
293 ..	Franche-Comté	277 .
898 ..	Châtillon-Commen.	904 ..
3450 .	Aciéries Firminy	3350
. .0 .	— St-Etienne	1900 ..
... ..	Fonderies Chasse	... ..
... ..	Atel. Chaléassière	... ..
404 ..	Etablissem. Cail	402
391 .	Usines Franco-Russe	383 50
... ..	Cuivre Lyon-Mâcon	
... ..	Fond. Forges Alais	325 ..
750 ..	Parts Kama	750 ..
.... ..	Huta-Bankowa	... ..
	Mines	
393 25	Loire	393 ..
927	Montrambert	9?0
461 50	[illegible]	453
2?	[illegible]	

PRÉCÉD. CLOTURE	ACTIONS	DERNIER COURS
...	Rochebelle	545 ..
	Grand'Combe	... ..
1797 .	Blanzy	
952	Dombrowa	210 ..
111 50	Borax	450 ..
450	La Péronnière nouv.	375
375 ..	Charb. de Trifail	
	Transports	
	Cie gén. Navigation	... ..
457 .	Bateaux-Omnibus	510 ..
.. .	Croix-Rousse	718 ..
560 .	Croix-Paquet	665 ..
712 .	Fourvière-Ouest	2015 ..
670	Omnib. Tram. Lyon	
2015	St-Etienne-Rive-G.	
480	Drôme	819 ..
428	— nouv.	455 ..
	Tramw. élec. Dijon	605 ..
460	— Clermont	
815	Cie Lyon. Tramw.	
	Diverses	
	Rue de Lyon	1050 ..
	Rue de la Bourse	
	Cie Génér. des Eaux	
484	Forces mot. du Rhône	610
4	Cie des Abattoirs	143 50
610	Prod. chim. d'Alais	
104	Usines du Rhône	1195
6??	Carrières du Midi	
1495	Plaques Lumière	
	Immeubles St-Paul	
590	Brasseries Rink	710
	— Hoffherr	